
GEN

18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS






# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉ[RAIRE]

---

DEUXIÈME SÉRIE — QUATRIÈME ANNÉE

Nº 7. 15 Juillet 1869




PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.
1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

# AVIS IMPORTANT

*Tout ce qui concerne la rédaction du* BULLETIN *doit être directement adressé à* M. JULES BONNET, *secrétaire de la Société, rue du Champ-Royal,* 5, *à Courbevoie (Seine).*

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

# ÉTUDES HISTORIQUES

## LA SAINT-BARTHÉLEMY A LYON

### ET LE GOUVERNEUR MANDELOT

Ce fut le mercredi 27 août « entre huit et neuf heures du matin (1) » qu'arrivèrent à Lyon les premières nouvelles de l'attentat commis à Paris contre ceux de la Religion. Ces nouvelles toutefois ne faisaient encore mention que des événements accomplis le 22, c'est-à-dire de la blessure de Coligny. Elles étaient apportées par une lettre de Charles IX au gouverneur de la ville, François de Mandelot. Dans cette lettre, écrite le 22, le roi racontait la tentative d'assassinat faite sur l'amiral et informait en même temps le gouverneur des mesures prises pour arrêter le meurtrier. Charles IX ajoutait ces mots qu'il importe de remarquer : « Et d'autant que la nouvelle pourrait émouvoir plusieurs de mes sujets d'une

(1) Lettre de Ravot, secrétaire de la ville de Lyon, aux sieurs Claude de Rubys et de Masso, députés de la ville en cour. Lettre du 3 septembre 1572, archives de l'hôtel de ville. *Correspondance consulaire,* XVI^e siècle, AA 25. D'autres auteurs disent que cette nouvelle arriva dès six heures du matin, différence sans importance.

part et d'autre, je vous prie, Monsieur de Mandelot, que faisant entendre aux lieux de votre gouvernement où vous verrez qu'il y sera de besoin, comme le fait est advenu, vous admonestiez et assuriez un chacun que mon intention est de garder inviolablement mon édit de pacification et châtier les contrevenants si étroitement, que l'on jugera quelle est la sincérité de ma volonté, comme je me délibère en cette occasion d'en rendre exemple (1). »

Ainsi, dans cette lettre du 22 août, antérieure par conséquent de deux jours aux massacres, il n'y avait pas un mot qui pût faire pressentir les projets déjà arrêtés par la reine mère, et par ceux qui avec elle cherchaient à entraîner le roi dans une sanglante réaction contre les protestants. Mais ces projets étaient dans l'air. Depuis longtemps déjà les catholiques les plus fougueux en nourrissaient la pensée. Aussi, dès la première heure où ces nouvelles furent connues à Lyon, le bruit d'un massacre général se répandit par la ville. Un témoin oculaire (2) nous le dit expressément. « Une heure et demie après l'arrivée du courrier, j'ouïs un des soldats courant çà et là parmi les rues, qui dit que l'amiral et les princes et tous les huguenots qui étaient dedans Paris avaient été tués (3). »

On comprend qu'une telle nouvelle, éclatant tout à coup au

(1) *Correspondance de Mandelot avec Charles IX*, publiée par M. Paulin Paris.

(2) *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques-romains, le 28e d'aoust et jours ensuivans de l'an* 1572, etc. Petit écrit in-18, publié en 1574, réimprimé en 1848, par Gonon. L'auteur était protestant et Lyonnais; quelques-uns même pensent (M. Péricaut, entre autres) que ce fut un des pasteurs de l'Eglise de Lyon, J. Ricaud, qui le rédigea d'après ses propres souvenirs.

(3) C'est sans doute cette aggravation donnée dès l'abord aux premières nouvelles qui explique l'erreur où sont tombés l'auteur du *Discours sur le Massacre* et d'autres historiens d'après lui. Ils prétendent que dès le mercredi matin on eut connaissance à Lyon des massacres commis à Paris le jour de la Saint Barthélemy, le 24. Mais nous avons, sur la succession des nouvelles reçues, un témoignage qui est au-dessus de toute contestation, et qui ne peut nous laisser aucun doute sur ce point, c'est celui de Mandelot, dans sa réponse au roi : « Sire, écrit-il à Charles IX, dans sa lettre du 31 août, mercredi dernier, au matin, je reçus la lettre de Votre Majesté du 22e, de la blessure de M. l'amiral, suivant laquelle, et ce que deux courriers passant m'en auroient rapporté et certifié du succès *depuis intervenu.* » Lettre inédite de Mandelot au roi, du dernier du mois d'août, Bibliothèque de Lyon, papiers Coste.

milieu de prévisions bien contraires, au lendemain peut-être de l'arrivée des récits sur le mariage de Henri de Navarre avec la sœur du roi, dut exciter dans toute la ville une profonde agitation. Chacun l'accueillit selon ses sympathies et ses espérances. Les protestants s'en montrèrent dès l'abord comme atterrés. On ne les voit ni protester contre un tel attentat, ni chercher à s'entendre entre eux pour leur propre défense. Mais ils se retirent silencieusement dans leurs maisons (1). Cette attitude toute passive dans laquelle ils persévérèrent jusqu'à la fin, surprend, quand on réfléchit qu'à Lyon les protestants étaient alors encore nombreux et puissants. Elle ne peut s'expliquer, comme chez leurs frères de Paris, par un effet de surprise, car les nouvelles reçues étaient au contraire bien faites pour les mettre sur leurs gardes. Mais il faut se rappeler que, depuis près de dix ans, ils vivaient sous un régime de persécution continue et de croissante compression qui avait fini par briser en eux tous les ressorts. La faveur qu'avaient retrouvée auprès du roi les chefs de leur parti, était de trop fraîche date pour avoir pu les relever déjà entièrement de cet abattement prolongé. Ils n'étaient encore qu'à moitié rassurés. Aussi, au premier bruit contraire, toute confiance les abandonne, et ils retombent dans cet état « de modestie et de patience incroyables » dont parle l'un d'eux. Loin de songer à résister, ils n'auront, comme on l'a dit, de courage que pour bien mourir.

L'effet produit par les premières nouvelles de Paris ne fut pas moins considérable sur les catholiques, mais naturellement en un sens tout opposé. Les catholiques lyonnais étaient depuis quelque temps irrités et inquiets du crédit croissant de l'amiral auprès du roi. Les quelques mesures de tolérance et de justice envers leurs adversaires, qui en avaient été la conséquence, les avaient profondément mécontentés. Aussi accueillent-ils avec transport des nouvelles si conformes à

(1) « Accoutumés déjà à une modestie et patience incroyables, raconte l'un d'entre eux, ils ne bougèrent en façon du monde. » (*Discours sur le Massacre.*)

leurs sentiments. Dès le premier moment, ils reprennent toute leur assurance; ils prétendent à une domination sans partage, et tandis que leurs concitoyens protestants se renferment dans leurs demeures, ils se répandent dans les rues, sur les places, et s'y promènent en maîtres, témoignant par de grandes clameurs leur joie et leurs espérances.

Il ne paraît pas toutefois que dans cette première journée on soit allé au delà de ces manifestations bruyantes, accompagnées de bravades et de cris injurieux. Le gouverneur d'ailleurs avait immédiatement pris les mesures nécessaires pour empêcher des désordres plus graves, et maintenir la sûreté publique. La lettre du roi en effet, comme nous l'avons vu, lui en faisait un devoir. Il fit renforcer les postes placés aux portes de la ville qui depuis la veille étaient tenues fermées, d'après un ordre de la cour reçu antérieurement (1). Il établit également des corps de garde, dans l'intérieur de la ville, dans les lieux les plus fréquentés, « aux deux descentes du pont de Saône et sur les principales places et divers endroits des deux côtés de la ville. » (*Discours du Massacre.*)

Grâce à ces précautions, la sécurité publique ne fut pas ce jour-là gravement compromise, et la nuit s'écoula sans troubles. Mais le jour suivant (jeudi 28 août), l'agitation recommença dès le matin, et elle ne tarda pas à prendre un caractère menaçant. « Comme le lendemain, écrit le secrétaire Ravot aux députés de la ville en cour, de telles nouvelles furent publiées et communiquées en la dite ville, le peuple a commencé

(1) C'est dans une lettre du 18 août que le roi avait donné cet ordre à Mandelot, et, d'accord avec ce fait, Ravot (lettre du 29 août) nous apprend que les portes de la ville avaient été fermées depuis le mardi 26. On a fait grand bruit de cet ordre du roi donné le 18. Des historiens ont voulu y voir, 1° une précaution prise dès cette époque pour assurer le massacre des protestants lyonnais; 2° une préméditation du crime, par conséquent remontant au moins à cette date; 3° enfin, une participation positive de Charles à ses préparatifs. Mais M. H. Martin (t. IX, p. 308) a démontré que cet ordre adressé au gouverneur de Lyon avait été donné dans un autre but, afin d'arrêter les courriers que quelques catholiques auraient pu envoyer à Rome pour y porter la nouvelle du mariage de Henri de Navarre avec la princesse Marguerite, mariage auquel le pape était très-opposé. Il importait donc que Grégoire XIII n'en fût prévenu qu'après sa consommation, parce qu'on craignait qu'il ne cherchât à l'empêcher ou à le troubler par quelque excommunication.

à murmurer jusqu'à vouloir prendre les armes, faisant contenance se vouloir jeter contre les personnes et biens de ceux de la nouvelle religion. » (Lettre du 3 septembre.)

Les nouvelles à l'occasion desquelles s'accrut à ce point l'effervescence populaire, furent sans doute celles des massacres commis à Paris, le jour même de la Saint-Barthélemy. En effet des lettres particulières (1), puis deux courriers de passage (2) apportèrent ce jour-là les premiers détails sur cette affreuse catastrophe. On n'en reçut pas encore la nouvelle officielle. Mais le peuple, les fanatiques surtout n'en avaient pas besoin pour croire au massacre et pour songer déjà à le reproduire. C'est alors qu'eurent lieu les tristes scènes dont parle le secrétaire de la ville, mais que, selon sa tactique habituelle, il a adoucies le plus possible dans son récit.

Le peuple en effet ne s'en tint point, comme il le dit, à des murmures, faisant simplement contenance de se vouloir jeter sur les personnes et les biens de ceux de la Religion. Des menaces on passe déjà aux voies de fait, aux violences. Les protestants qui se hasardent dans les rues sont insultés, poursuivis et maltraités ; plusieurs même sont traînés en prison. « C'est alors, rapporte avec un accent d'amertume bien naturel, le témoin qui nous a conservé ces détails, que ceux de la Religion réformée commencèrent à croire à bon escient qu'il n'y avait ni crédit, ni bonne mine, ni parole royale, ni beau semblant de gouverneur qui les engardast d'être à la merci des catholiques-romains, lesquels avaient humé leur sang dès les premiers troubles. (*Discours du Massacre.*)

En effet, que faisaient et que pensaient en présence de ces graves désordres les diverses autorités de la ville ? C'est un point qu'il importe d'éclaircir afin de pouvoir apprécier avec justice les événements qui vont suivre. C'est d'ailleurs un côté de la question sur lequel la lumière n'a pas été faite jusqu'à

(1) Lettre de Jean de Masso à son frère (du 1er septembre). *Correspondance consulaire.*
(2) Lettre de Mandelot à Charles IX, du 31 août.

présent. On nous pardonnera donc d'entrer dans quelques développements à cet égard. Nous aurons à rechercher successivement quelle a été l'attitude observée par les deux agents principaux de l'autorité dans la ville de Lyon, par le gouverneur, représentant du pouvoir royal, et par le consulat, représentant du pouvoir municipal. Parlons d'abord de ce dernier.

Le consulat n'était plus à cette époque composé que de catholiques, et de catholiques choisis entre les plus ardents. Dans ces temps de luttes religieuses, l'exaltation de la foi, l'intolérance dans les principes politiques étaient les meilleurs titres pour obtenir les suffrages de ses concitoyens et une popularité soutenue. La plupart des échevins alors en charge, étaient donc de ceux qui pensaient et disaient avec les fougueux prédicateurs de l'époque, « qu'il fallait faire main basse sur tous les hérétiques et en purger une bonne fois le royaume (1). » Mais pour nos consuls, ce n'était pas seulement un article de foi. C'était aussi un principe politique. Ils croyaient que la paix et la prospérité de la cité ne pouvaient être assurées qu'à ce prix. Aussi, dès les premières nouvelles des massacres de Paris, se montrent-ils partisans des mesures extrêmes; ils opinent pour qu'on imite sans retard et sans réserve ce qui s'est fait sous les yeux du roi.

A la tête des plus acharnés, il faut placer sans hésiter un nommé André Mornieu (2), homme d'une réputation suspecte, à qui l'on reprochait déjà plusieurs crimes, et qui semble avoir voulu, par la violence de son zèle persécuteur, faire oublier les graves méfaits de sa vie passée. Deux échevins toutefois ne partagèrent pas en cette circonstance la manière de voir de tous leurs collègues. C'étaient noble François de Guerrier, sieur de Combelande, chevalier de l'ordre du roi, et Pierre d'Aveyne. Seuls, ils s'opposèrent avec énergie aux résolutions prises dans le sens de la violence. Puis quand ils virent

(1) Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. 3 et suiv.

(2) André Mornieu figure dans les procès-verbaux consulaires avec cette qualification, « élu en l'élection du Lyonnais. »

qu'ils ne pouvaient ramener leurs collègues à la modération, ils cessèrent de se rendre aux séances du consulat, et afin qu'on ne pût pas se méprendre sur le sens de leur abstention, ils exigèrent que leur opinion, sous forme de protestation (1) fût consignée dans les procès-verbaux, comme si, dans leur foi inébranlable aux principes éternels de la justice, ils avaient voulu en appeler de leurs aveugles contemporains à la postérité plus impartiale et mieux éclairée. Que la postérité leur rende justice par notre bouche et honore, comme il convient, ces deux généreux citoyens qui résistèrent à l'entraînement général et qui ne craignirent pas d'exposer leur popularité, peut-être même leur vie, pour obéir à la voix de leur conscience et à celle de l'humanité.

Ainsi la majorité du consulat était, dès le début, portée aux mesures violentes et pactisait avec ceux qui, selon l'énergique expression de notre chroniqueur, « avaient humé le sang dans les premiers troubles. » Si donc les agresseurs ne se portèrent pas dès l'abord aux plus graves excès, si leur fougue sembla pendant un temps contenue, ce n'est certes point à l'intervention pacifiante de l'autorité municipale qu'il faut l'attribuer. L'empêchement vint d'ailleurs. Il vint du gouverneur.

Mandelot en effet n'éprouvait pas la même impatience d'agir. Et ce n'était pas, ayons bien soin de le dire, qu'il fût le moins du monde favorable aux protestants ni qu'il éprouvât à leur égard la moindre compassion en ce moment critique. Il n'avait que trop donné jusque-là de preuves de son zèle comme catholique, et de son ignorance ou de son mépris des grands principes de liberté religieuse. D'ailleurs, sa conduite

(1) C'est remplir un pieux devoir que de reproduire cette pièce : « Lesdits sieurs de Combelande et d'Aveyne ont dit et déclaré en présence des autres échevins susnommés, qu'ils n'ont jamais été d'avis des poursuites et remontrances ci-devant faites à Msgr de Mandelot, ni même de ce qui s'est passé suivant le contenu du procès-verbal ci-devant commencé (il s'agit de ce qui s'était passé à Lyon, du 28 août au 2 septembre), n'ayant oncques voulu assister à aucun des actes dudit procès-verbal. Dont ils ont requis acte leur en être octroyé, pour leur servir en temps et lieu. Ce que de raison. » *Registres consulaires*, BB. f° 90.

en cette occasion n'a nullement empêché les auteurs catholiques de reconnaître sa fidélité à leur cause et de le louer sans réserve (1). Mais il était avant tout un *politique prudent*, et ce trait de son caractère suffit pour expliquer la position qu'il a prise en cette grave conjoncture. Mandelot était le représentant de l'autorité royale, et comme tel, il nous a laissé lui-même dans sa lettre du 31 août sa profession de foi très-explicite « sur le bon plaisir, volonté et intention de Sa Majesté qu'il ne fauldrait de suivre jusqu'au dernier soupir de sa vie. » En conséquence toute sa préoccupation en ce moment devait être de ne rien faire qui pût être désapprouvé ou lui nuire en haut lieu. Or, ne l'oublions pas, il n'avait pas encore reçu d'autre lettre royale que celle arrivée la veille. C'étaient pour le moment ses seules instructions officielles, et elles lui faisaient un devoir, nous l'avons vu, de maintenir l'édit de pacification et de ne sévir que contre ceux qui y contreviendraient.

Il est vrai que depuis la date de ces dernières dépêches (du 22) il était survenu à Paris de graves événements (le 24) qui, d'après ce que l'on disait, s'étaient accomplis avec l'approbation et même le concours du roi. Mais il n'était informé de ces faits que par voie indirecte; il n'avait lui-même reçu encore aucune communication officielle, aucune instruction nouvelle, et les faits que l'on racontait étaient si étranges, si contraires à tout ce qu'il avait appris précédemment, aux sentiments, aux volontés exprimées par le roi lui-même dans sa lettre de la veille, qu'en vérité l'on comprend qu'il dût garder quelque doute à cet égard; et qu'en tout cas avant d'adopter une ligne de conduite opposée à celle qui lui était tracée, et de passer du rôle de protecteur des protestants à une attaque ouverte contre eux, il crût prudent d'attendre des instructions nouvelles. Elles ne pouvaient d'ailleurs tarder d'arriver, et jusqu'à ce moment toute sa tactique devait consister à gagner du

(1) Voir, entre autres, C. Rubys, *Priviléges des habitants de Lyon*, p. 38.

temps, à contenir les partis, à éviter entre eux toute occasion de collision. C'est pour cela sans doute que dans la matinée du jeudi, quand il voit l'effervescence augmenter, il fait défense aux protestants « d'aller et venir librement par la ville » sous peine d'arrestation contre ceux qui enfreindraient son ordre. (*Discours du Massacre.*)

Après avoir ainsi fait connaître l'attitude observée par le consulat et le gouverneur, revenons à l'exposition des faits. Dans l'après-midi du même jour, entre trois et quatre heures selon Ravot, arriva de Paris un nouveau courrier. Mais il n'apportait pas encore de dépêche pour le gouverneur. Il avait été expédié le 25, aux frais de la ville de Lyon, par ses députés en cour (1). Le contenu de la lettre des sieurs Guyot de Masso et de Rubys était des plus graves. Ils faisaient d'abord le récit de ce qui s'était passé à Paris « par commendement du roi. » Après quoi les députés ajoutaient que « l'intention de Sa Majesté était qu'il fût exécuté en cette ville sur ceux de la nouvelle religion comme a été fait à Paris, en laquelle un grand nombre de gens ont été tués. Le roi le leur avait déclaré et commandé pour le faire entendre au dit consulat (2). »

Ces lettres furent incontinent communiquées au gouverneur qui, selon Ravot, « s'assura de beaucoup plus qu'il n'était auparavant. » (Lettre du 3 septembre.) Il paraît toutefois que l'assurance qu'en reçut Mandelot ne fut pas aussi complète que le prétend le secrétaire de la ville, car cette communication ne le décida pas encore à sortir de la prudente réserve dans laquelle il avait jugé bon de se renfermer. Cela se comprend. Malgré leur ton affirmatif, des nouvelles venues

(1) Mandement de payement pour ledit courrier, *Registres consulaires*, séance du 3[e] septembre 1572. Cette lettre des députés en cour n'a pu être retrouvée dans les archives de la ville. Elle faisait probablement partie des pièces relatives à la Saint-Barthélemy qui, quelque temps après, furent détruites, ainsi que nous le verrons. Mais son contenu peut, en grande partie, être reconstitué, grâce aux allusions ou emprunts qui y sont faits dans la correspondance de Ravot et dans les délibérations consulaires. C'est d'après ces différentes sources que nous en donnons le résumé.

(2) *Registres consulaires*, séance du 8 septembre 1572.

par une telle voie ne lui inspiraient pas une confiance absolue. Il savait que de Masso et de Rubys, comme leurs autres collègues du consulat, étaient enclins aux mesures extrêmes, qu'ils avaient été envoyés à la cour dans le but de pousser à une réaction contre les protestants. N'auraient-ils donc pas, dans leur zèle, exagéré la portée des événements accomplis, et mis sur le compte du roi lui-même leurs propres désirs? En tout cas, en passant par leur plume, les intentions royales n'auraient-elles pas été légèrement modifiées? Voilà ce que pouvait se dire Mandelot. Aussi le prudent gouverneur ne veut-il encore rien entreprendre, ni autoriser sur de tels ordres. Il persiste à attendre des instructions officielles qui mettent entièrement sa responsabilité à couvert. Mais ces hésitations, ces retards exaspèrent ceux qui veulent au plus tôt en venir aux mains. Pour eux, la volonté du roi n'est pas douteuse; ils ne comprennent rien à ces incertitudes, à cette réserve du gouverneur, et ils se montrent à chaque instant moins disposés à s'y soumettre.

Il semble que l'on cherche déjà à se passer de son approbation et de son concours. Ces lettres qui n'ont pu le décider à agir on n'a garde de les tenir secrètes, comme l'était d'ordinaire la correspondance du consulat et de ses agents. Elles sont partout colportées. On les montre à qui veut les voir. On les lit en public (1), il est inutile de dire dans quelles intentions et avec quels commentaires. C'était naturellement souffler sur le feu qui déjà commençait à s'enflammer. L'agitation grandit d'heure en heure dans les rues. Encouragés par de telles communications, appuyés en secret par des meneurs puissants, tous ces gens sans aveu qui apparaissent toujours aux heures des émeutes, ne se sentent plus contenus dans leur soif de meurtre et de pillage.

La nuit du reste approchait, et à l'abri de ses voiles, les

(1) *Sommaire et vrai Discours de la Félonie et Inhumanité enragée commise à Lyon par les catholiques-romains sur ceux de la religion réformée.* C'est une reproduction, avec quelques légères variantes, du *Discours sur le Massacre,* déjà cité.

assassinats et les violences de tout genre commencèrent. On ne se contente plus de maltraiter et de traîner en prison les protestants que l'on rencontre dans les rues. On envahit leurs maisons, on les en arrache avec violence. « La nuit étant venue, rapporte l'auteur du *Discours*, on commença à les rechercher par les maisons pour les piller, les rançonner, ou les traîner en prison, la plupart desquels n'y arrivaient pas, étant tués au coin de rue, à coups de poignard, ou bien jetés dedans l'eau, dont quelques-uns qui sont encore vivants, se sont sauvés à la nage, après avoir été emportés par le fil de l'eau, une demi-lieue au-dessous de la ville. »

Les trois pasteurs qui desservaient alors l'Eglise de Lyon, furent dès l'abord signalés aux poursuites et aux coups de ces forcenés. Afin qu'aucun n'échappât, trois dizeniers avaient reçu la mission toute spéciale de les rechercher et chacun d'eux était chargé de l'un des trois. Malgré toutes ces précautions, deux des pasteurs échappèrent « par des moyens, dit notre auteur protestant, plus propres en apparence pour les faire mourir cent fois que pour les délivrer des mains de tant d'enragés, ce que j'ai su de vrai par des gens dignes de foi. »

Le troisième pasteur, Jacques Langlois, fut moins heureux. C'était, du reste, le plus en vue. Il était le plus ancien dans l'Eglise de Lyon, et à ce titre président du consistoire. Dès la première alerte, il s'était réfugié et caché chez une honorable veuve. Mais un misérable, à qui Langlois avait sauvé la vie en 1562, lors de l'occupation de la ville par les protestants, le dénonça à ses ennemis. Vers dix heures du soir, le dizenier spécialement préposé à sa recherche, Boydon, se rend à l'endroit indiqué. Il arrache Langlois de sa retraite sous prétexte de le mener chez le gouverneur. Mais en chemin, au milieu du pont de Saône (l'ancien pont du Change), ces sicaires se précipitent sur leur pieuse victime, la frappent à coups de hallebarde. Puis, après lui avoir crevé les yeux avec leurs poignards, ils le jettent du pont dans la rivière. Quant au serviteur de Dieu, on l'ouït seulement répéter par trois

fois. « Seigneur Jésus, fais-moi miséricorde. » (*Discours du Massacre.*) (1).

C'est au milieu de ces scènes abominables que se passa la nuit du 28 au 29. Le jour ramena un peu de calme dans la ville, soit que la rage des plus impatients fût en partie assouvie, soit qu'en pleine lumière ils n'osassent commettre de tels crimes, lorsque surtout le gouverneur ne s'était pas ouvertement prononcé.

Enfin, dans la matinée du vendredi, « à dix heures ou environ » arrivèrent pour Mandelot des dépêches de la cour. C'était un bourgeois de Lyon, le sieur du Peyrat, antérieurement envoyé en mission à Paris, qui les apportait (2). Son arrivée excita des sentiments bien divers. Les protestants espéraient encore : ils se disaient que le roi ne pouvait à ce point manquer aux traités, à sa parole si souvent donnée; que tout ordre émané de lui aurait sans doute pour but de faire respecter les édits et par conséquent de protéger leurs personnes. Les catholiques, de leur côté, ne doutaient pas que ce courrier n'apportât des instructions conformes à leur désirs de vengeance, et ils se flattaient, les hésitations du gouverneur une fois levées, « de pouvoir enfin exécuter leur cruel et sanglant dessein. »

L'attente était donc grande des deux parts. Elle dut se prolonger jusque dans l'après-midi, car Mandelot s'enferma avec du Peyrat immédiatement après l'arrivée de ce dernier, et il resta avec lui en conférence pendant plusieurs heures.

Les communications apportées par ce messager étaient en effet de la plus haute importance.

Le roi y représentait la Saint-Barthélemy comme une sédi-

(1) Voir aussi les *Mémoires sur l'Estat de France sous Charles IX*, I, 476 et suivantes.

(2) L'auteur du *Discours du Massacre*, de Thou, et d'après eux M. Soldan (*Notice sur la Saint-Barthélemy*), prétendent que du Peyrat (M. Soldan le nomme par erreur du Vérat) apporta, en même temps que les missives royales, la lettre des députés du consulat. C'est une erreur. Ravot, bien placé pour être exactement informé, et avec lui les *Actes consulaires*, disent positivement que les lettres de Masso et de Rubys étaient arrivées la veille par un courrier spécial.

tion des Guises et de leurs amis, qui avaient appris que ceux de l'amiral cherchaient à se venger d'eux. Il attribuait tout le mal à la querelle particulière depuis longtemps survenue entre ces deux maisons, et qu'il avait en vain voulu apaiser, « *n'y ayant en ceci*, disait-il, *rien de la rupture de l'édit de pacification, lequel je veux au contraire être entretenu plus que jamais.* »

Un tel langage, tenu le lendemain même de la Saint-Barthélemy, est à peine croyable dans la bouche du roi qui avait tiré lui-même sur ses sujets protestants. Cependant il est de tout point conforme à la politique adoptée par la cour au premier moment, soit qu'on voulût ainsi contenir en les abusant, les huguenots des provinces, soit qu'on espérât prévenir par ce moyen une trop forte réprobation de la part des cours protestantes, qu'on avait intérêt à ménager. Mais on comprend aussi dans quelle perplexité ce langage aurait jeté un gouverneur déjà si perplexe, si à ces lettres où il n'est question que de surprise et d'intentions pacifiques n'eussent été jointes des instructions secrètes plus explicites et plus décisives.

L'existence de ces instructions verbales envoyées en cette occasion aux gouverneurs des provinces, a déjà été établie par les historiens les mieux informés sur la Saint-Barthélemy (Soldan entre autres). Elle est pour ce qui concerne Lyon, confirmée par les paroles même de Mandelot, dans une de ses lettres adressées au roi. Voici en effet ce qu'on lit au commencement de celle du 2 septembre : « Sire, j'écrivis avant-hier à Votre Majesté la recette des lettres qu'il lui aurait plu m'écrire le 22e et 24e du passé, et comme suivant icelles et *ce que le sieur du Peyrat m'aurait dit de sa part*, je n'ai failli pourvoir par divers moyens à la sûreté de la ville, etc. »

Mais en quoi consistaient ces instructions secrètes? Etaient-elles très-générales comme le prétend M. Soldan, laissant à l'initiative des gouverneurs le choix des moyens, selon les lieux et les circonstances? ou bien fixaient-elles la ligne de conduite à tenir, précisaient-elles les mesures à prendre?

Pour notre compte, nous pencherions vers cette dernière supposition. Elle nous semble ressortir de la lecture attentive des lettres de Mandelot. Remarquons en effet que dans sa lettre du 2 septembre, immédiatementaprès cette phrase : « Je n'ai failli pourvoir par divers moyens à la sûreté de la ville » il ajoute, comme s'il s'agissait d'un ordre reçu, d'une mesure qui n'a pas besoin d'explications : « Si bien, Sire, que les corps et les biens de ceux de la Religion auraient été saisis et mis sous votre main. » Ainsi donc, pourvoir à la sûreté de la ville, et dans ce but s'emparer de la personne et des biens de ceux de la Religion, tel aurait été le sujet de ces instructions secrètes apportées par du Peyrat (1).

Ce fut à prendre connaissance de ces diverses communications de la cour, et sans doute aussi à peser toutes les difficultés de la situation et les moyens d'en sortir, que fut employée cette longue conférence entre Mandelot et du Peyrat. Mais cette attente prolongée n'était pas du goût de ceux qui désiraient impatiemment connaître les ordres du roi. Elle déplut surtout aux membres du consulat qui se voyaient avec peine tenus à l'écart de cette délibération secrète. Leur mécontentement perce dans le soin avec lequel Ravot écrivant aux députés en cour fait remarquer la longueur de ce huis clos qui contrarie ses desseins (2).

Enfin, « dans l'après-dînée » le gouverneur fit convoquer

(1) En tous cas, nous sommes convaincus que ces ordres secrets n'allaient guère au delà, et qu'ainsi ils ne prescrivaient nullement une exécution contre les protestants lyonnais semblable à celle qui avait eu lieu à Paris. Cela résulte, à notre avis, jusqu'à l'évidence, du contenu des lettres de Mandelot, écrites à la suite des sanglants événements qui eurent lieu les jours suivants. Aurait-il cherché, comme il le fait, à dégager entièrement sa responsabilité des massacres accomplis, à les atténuer le plus possible, s'il avait réellement reçu la mission de les provoquer, ou du moins de les laisser faire? Et enfin, si telles avaient été ses instructions, comment expliquer les refus, la résistance qu'il oppose à toute mesure de violence, comment expliquer les précautions qu'il prend pour ne pas mettre les armes aux mains de ceux dont il sait les projets sanguinaires, tous les efforts qu'il fait pour écarter les occasions d'une collision, pour demeurer le maître de la situation? Quelle autre raison qu'un ordre reçu peut-on donner pour se rendre compte d'une modération si contraire à ses sentiments catholiques amplement prouvés, et à sa popularité qu'il exposait ainsi gravement?

(2) « Le lendemain, à dix heures du matin ou environ, arriva M. du Peyrat, lequel ayant conféré longtemps avec mondit sieur le gouverneur, comme nous nous estimons du fait déjà certains, nous fûmes appelés, l'après-disnée, à son logis. » (Lettre du 3 septembre.)

les échevins en son hôtel, soit pour leur faire part des nouvelles et des ordres qu'il venait de recevoir, soit pour s'entendre avec eux sur les mesures à prendre d'un commun accord. Ainsi qu'il l'écrivit quelques jours après aux sieurs de Masso et de Rubys, « rien n'a été fait sans y être appelé MM. les échevins et par leur voix et avis qu'ils ont donné en toutes choses. » Le circonspect gouverneur ne voulait pas, en de si graves conjonctures, engager sa responsabilité sans y impliquer en même temps celle des autres représentants du pouvoir (1). Dans cette réunion, on décida tout d'une voix que « non-seulement les personnes mais aussi les biens et marchandises de ceux de la Religion, seraient mises en sûreté, pour la conservation de qui il appartiendrait (2). » (Lettre du 3 septembre.)

On dut aussi se préoccuper des moyens de réaliser cette mesure d'une exécution assez difficile, et il fut convenu que le consulat ferait immédiatement « préparer les forces qui seraient pour cet effet nécessaires. » Mais ici l'on voit reparaître les hésitations et les défiances du gouverneur. A peine a-t-il décidé, de concert avec les conseillers de la ville, que la milice bourgeoise sera convoquée et chargée de l'exécution des mesures arrêtées, que « sa volonté est divertie. » Il envoie un contre-ordre, en sorte que « les affaires demeurent » en suspens pendant le reste de la journée (3). »

(1) Lettre inédite de Mandelot aux sieurs de Masso et de Rubys, du 9e de septembre 1572. *Correspondance consulaire*, AA. 20. f° 65.

(2) Cette résolution a été très-diversement appréciée. Quelques-uns y ont vu un acheminement intentionnel aux massacres exécutés plus tard; d'autres, une simple précaution prise pour garantir des violences populaires la personne de ceux de la religion et leurs biens du pillage. De la part du gouverneur, ce n'était qu'une mesure de police conforme aux instructions que nous avons citées plus haut. La suite du récit le montrera avec évidence.

(3) *Registres consulaires*. Ce curieux incident, qui confirme si bien notre appréciation de la conduite de Mandelot, est rapporté dans le dernier feuillet (le seul existant encore) de la première partie du procès-verbal que les échevins de 1572 avaient fait dresser « de ce qui était advenu aux personnes de ceux de la N. R., durant le présent mois d'aoust 1572. » Nous transcrivons ici ce précieux document, qui, malgré sa forme fragmentaire, est une pièce importante au procès. Il débute par le milieu d'une phrase, dont la première partie se trouvait sur les feuillets enlevés, mais il est facile de rétablir le sens. Le voici : « Et pourveoir selon icelles (les lettres royales), leur commandant (le gouverneur commandant aux échevins) et ordonnant de préparer de leur part les forces qui seroient pour

La raison qu'il donne de ce brusque revirement c'est qu'il veut « attendre de plus amples déclarations de la volonté de Sa Majesté qu'il espérait de jour en jour recevoir. » Mais évidemment ce n'était là qu'un prétexte. En effet nous le verrons dès le lendemain matin, sans avoir reçu de nouvelles instructions, reprendre l'exécution des mesures qu'il n'a pas voulu accomplir avec le concours du peuple armé.

La vraie raison de ce contre-ordre, la voici : c'est lui-même qui nous la donne dans une lettre qu'il adressa, quelques jours après, aux députés de la ville. « Il n'était pas d'avis, dit-il, que tout le peuple s'en mêlat, craignant quelque désordre, mêmement un sac. » En administrateur expérimenté qui sait ce que sont et ce que peuvent devenir les mouvements populaires, il a réfléchi que s'il autorise le peuple, ce peuple déjà si excité, à prendre les armes, il ne lui sera plus possible ensuite de le retenir, qu'il s'expose à ne plus demeurer maître de la situation et à ne pouvoir alors empêcher ni l'effusion de sang ni le pillage, « mêmement, comme il le dit, le sac de la ville. » C'était déjà avec cette pensée que dès le commencement, il avait eu soin de n'employer pour la garde de la ville que les soldats salariés qui relevaient directement de son autorité. C'est encore dans cette pensée qu'au lieu d'appeler la milice bourgeoise, ce dont on ne manquera pas plus tard de lui faire reproche, il avait chargé les membres des nations étrangères qui étaient organisés en corporations, de former chaque nuit un corps de garde de vingt des leurs, « pour la sûreté de leurs échanges (1). »

Mais les troupes soldées dont Mandelot pouvait disposer étaient peu nombreuses. C'étaient les soldats de sa garde, ceux de la garnison de la citadelle, et peut-être aussi les trois cents

cet effet nécessaires. Toutesfois, ayant l'après-disnée sa volonté été divertie et changée, seraient demeurées les affaires en même état que devant, attendant par Msgr le gouverneur plus amples déclarations de la volonté de Sa Majesté, qu'il espérait de jour à autre, par l'arrivée dudit sieur Delisle, qu'il avait pour cet effet dès longtemps envoyé en cour. » *Registres consulaires*, BB. 90, f° 144.

(1) Lettre de Mandelot à De Massot et de Rubys.

arquebusiers de la ville, en tout mille hommes au plus. (*Discours du Massacre.*) Aussi au même moment où il prend le parti de ne pas employer la milice municipale, il envoie des exprès « aux seigneurs et à quelques autres de la noblesse des pays environnants pour leur faire entendre de lui envoyer quelques forces qu'ils pourraient faire de leurs amis (1). »

Toutefois il n'attend pas l'arrivée de ces renforts, pour procéder à l'arrestation des protestants. Le temps presse, en effet ; le peuple et le consulat, mécontents de ce nouveau retard, pourraient agir d'eux-mêmes. Il faut donc au plus tôt, selon son expression, « s'assurer les corps et les biens de ceux de la Religion. » Pour cela il eut recours à un expédient fort habile qui n'exigeait pas de déploiement de troupes par la ville et qui écartait en même temps tout péril d'agitation et de résistance isolée. Dès les premières heures du jour suivant, il va le mettre à exécution.

Le samedi (30 août), dans la matinée il fait publier « à son de trompe par tous les carrefours et lieux accoutumés de la ville une ordonnance contenant en somme que ceux de la religion réformée eussent à se rendre à la maison du gouverneur pour entendre la volonté du roi. » (*Discours du Massacre.*) Ignorant les instructions secrètes apportées par du Peyrat, n'ayant pas encore renoncé à tout espoir de voir la justice triompher, la plupart de ces malheureux « se firent à croire, dit l'un d'eux, que cela se faisait pour leur bien. » Ils sortent donc des endroits où ils s'étaient cachés et se rendent sans méfiance au lieu assigné. Mais à peine sont-ils réunis que des soldats les entourent, s'emparent d'eux et les conduisent en prison. Le nombre des protestants qui donnèrent ainsi dans le piége, fut considérable. La prison ordinaire (celle de Roanne) ne put suffire pour les contenir tous. On en entassa plus de trois cents dans les cachots de l'archevêché (2). La place

(1) Lettre de Mandelot au roi, du 31 août.

(2) Les prisons de l'archevêché étaient alors établies dans un bâtiment qui se trouvait en face de la maison qu'on appelle aujourd'hui la Manécanterie, sur l'emplacement actuel de l'avenue de l'Archevêché.

manquait encore. Les couvents devinrent aussi des prisons. On enferma les captifs dans le cloître des Célestins et dans celui des Cordeliers « et autres lieux capables de contenir une telle multitude. » (*Discours du Massacre.*)

Grâce à ce moyen expéditif, et à la surprise complète des protestants, tout se fit « sans tumulte ni scandale, » selon la lettre de Mandelot au roi (2 septembre). « Seulement tous nos huguenots furent bien ébahis, » écrivait Ravot à un de ses correspondants parisiens (29 août).

Ebahis! on l'eût été à moins! Devant une telle violation des promesses royales, à la suite d'un tel guet-apens, l'ébahissement devait toucher de près à l'indignation et à la stupeur, et cette observation du secrétaire faite de sang-froid, presque sur un ton sardonique, ne prouve que trop à quel point la haine et le fanatisme avaient étouffé jusque chez les plus modérés tout sentiment de justice et d'humanité!

En même temps que l'on procédait ainsi à l'arrestation de ceux de la Religion, le gouverneur n'oubliait pas de faire exécuter la seconde partie des mesures arrêtées concernant la confiscation de leurs biens (1). » Ainsi s'écoula la journée du samedi. Mais pendant ce temps les esprits s'échauffaient et s'exaltaient toujours plus dans les masses. On parlait déjà d'autres exécutions plus sommaires et mieux en accord avec le fanatisme surexcité.

La nuit du vendredi au samedi s'était passée assez tranquillement. Il ne devait pas en être de même de celle du samedi au dimanche. Elle allait, hélas! voir se reproduire, mais singulièrement aggravés, tous les excès des journées précédentes. Beaucoup de protestants avaient été arrêtés. Cependant il y en avait encore un grand nombre qui, par méfiance ou tout autre motif, ne s'étaient point rendus à l'invitation du gouverneur et avaient ainsi échappé à la prison. Ils n'eurent

(1) « MM. de la justice furent députés pour faire dans les maisons des protestants la saisie et l'inventaire des biens, meubles, marchandises qui leur appartenaient. » (Ravot.)

pas longtemps à s'en féliciter. C'était sur eux qu'allait se porter la fureur de ces hommes de sang que n'avaient pu apaiser les rigueurs déjà exercées contre les réformés. « La nuit ne fut pas sitôt venue, rapporte notre témoin oculaire, qu'on ouït de toutes parts de la ville, des cris et voix lamentables tant de ceux que l'on massacrait par les maisons, que des autres déjà demi-morts qu'on traînait à la rivière, et principalement les cris horribles des femmes et petits enfants qui se voyaient ensanglantés du sang de leurs propres pères ; ces cris lamentables fendaient le cœur à ceux qui avaient tant soit peu d'humanité. » (*Discours du Massacre.*)

Que de scènes horribles que l'on a le courage à peine de retracer ! Les égorgeurs pénètrent dans une maison où ils découvrent un ouvrier protestant nommé Martin Gonon. Cet individu est retenu sur son lit par une fracture à la jambe. Mais son état n'arrête pas ces furieux. Ils le jettent sur un drap et le portent ainsi jusqu'au Rhône, où ils le précipitent. Malgré sa jambe cassée, cet infortuné se dirige en nageant vers un bateau ; il s'y cramponne, il essaye d'y monter. Mais ses bourreaux ne l'ont pas perdu de vue. Ils courent au bateau, coupent ses doigts crispés dans une suprême étreinte, et le repoussent « à coups de perches et d'avirons, » jusqu'à ce qu'il ait disparu sous les flots.

Et toutes ces horreurs n'étaient, hélas ! que le lugubre prélude de celles qui allaient s'accomplir le lendemain en pleine lumière.

*(Suite).* PUYROCHE.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

### RELATION DU VOYAGE DE M. DOLIMPIE DANS LE WURTEMBERG ET A ULM (1)

(OCT. ET NOV. 1687)

Le lundy, sur les neuf heures du matin, M. de la Motthe me vint prendre en mon logis, et me dit que S. A. S. estoit en état de m'ouïr.

Dans le moment j'allay au château, accompagné dudit sieur de la Motthe, qui, m'ayant fait passer à travers une grande salle où il y avoit quelques gentilshommes, m'introduisit dans la chambre où estoit S. A., et tira la porte sur moi, me laissant seul avec S. A. (2).

Après avoir fait la révérence à S. A., et l'avoir asseurée des profonds respects et de la recognoissance des réfugiez françois, et entre autres de ceux qui composent l'Eglise françoise de Zurich, je la suppliai très-instamment de vouloir continuer les effets de sa bénéficence envers nos povres passants dans ses Etats. J'adjoustay que, comme nous ne pouvions pas douter de sa bonne volonté, le sujet qui me donnoit lieu de ma présence devant luy estoit sur ce que nous avions esté informés qu'on faisoit difficulté de recevoir dans les hôteleries nos gens en payant, et que même en quelques endroits on leur auroit refusé le couvert; que c'estoit le moyen de faire périr une infinité de misérables, surtout dans la saison où nous allons entrer; que nous savions bien que cela arrivoit au préjudice de ses favorables intentions, et qu'ainsy nous avions cru d'estre obligés de le lui faire sçavoir, afin qu'il donnât les ordres que sa sagesse trouveroit nécessaires pour remédier à cet inconvénient. Je luy représentay encore qu'attendu la longue route et la rigueur de la saison, il pourroit arriver que quelques-uns tomberoient malades, et qu'ils n'auroient pas de quoi se sustenter; qu'en ce cas nous le supplions

(1) Voir la première partie (*Bull.*, juin, p. 278).
(2) Le prince Frédéric-Charles, tuteur du jeune duc Eberard Louis.

très-instamment de pourvoir à ce qu'ils fussent portés et logés dans les hôpitaux, pour y estre receus et secourus comme les habitans du pays en pareil cas. En suitte de cela, je lui rendis la lettre de Leurs Excellences de Zurich. Après l'avoir leue, il me répondit qu'il nous estoit fort obligé de l'honneur que nous lui faisions, qu'il prenoit beaucoup de part aux maux où nous estions exposés, et qu'il souhaittoit de nous pouvoir donner plus de secours qu'il ne faisoit; que nous devions estre asseurés que le traittement dont je lui parlois le touchoit beaucoup, et qu'il donneroit les ordres nécessaires pour que cela n'arrivât plus, et qu'on eût soin des povres malades dans les hôpitaux; c'est de quoy je pouvois asseurer ceux de la part de qui j'estois envoyé. Je le remerciay de nouveau de ces tesmoignages de bienveillance.

Après cela, je luy dis que j'avois esté chargé par occasion de luy proposer un établissement pour des manufactures; que cecy regardoit des familles commodes qui ne luy seroyent point à charge et qui apporteroyent beaucoup de profit à l'Etat, au public et au particulier. Il me répondit que dès le commencement il en avoit eu la pensée, mais que cela avoit esté traversé par la cour de France. J'alléguay que Genève même en Suisse, et tant de princes d'Allemagne ne s'estoient pas arrêtés par cette considération; qu'au contraire chacun tâchoit de profiter des dépouilles de la France; qu'au cas que les choses réussissent à l'avantage de ces princes et Estats, comme il y auroit lieu d'espérer, il auroit du regret de n'en avoir pas profité luy-même. Que comme la force d'un Estat consiste à avoir des sujets, de l'argent et de l'industrie parmy le peuple, en recevant une colonie telle que je luy proposay, il s'accomoderoit de ces trois choses tout à la fois.

Il adjouta que le prince de....., son beau-frère, ce me semble, qui est joignant les Etats de Cassel, avoit dessein de recevoir des réfugiez, et qu'au cas qu'il trouvât de l'obstacle du costé du corps ecclésiastique, il achepteroit un coin de terre au delà de ses limites, dans les Etats de Cassel, pour y faire bâtir un temple. Je luy dis qu'apparemment il ne manqueroit pas de réfugiez pour satisfaire le désir de ce prince. Il me dit qu'il luy en écriroit.

Enfin, il me dit qu'il feroit bailler une lettre et réponse à celle que je luy avois portée de la part de Mrs de Zurich, et me pria de voir avant que de partir le docteur Bardelly. Et cela me donna lieu

de prendre congé de luy et de me retirer. Il vint m'ouvrir la porte de la chambre, et dès que je fus dans la salle, il appella le sieur de la Motthe, et apparemment il luy donna ordre de me mener là où estoit ledit docteur Bardelly. En effet, dès que nous fûmes à la porte du château, la Motthe me dit si je ne voulois pas aller voir M. le docteur Bardelly, et que S. A. S. luy avoit commandé de m'y accompagner. Je respondis que j'estois tout prest, et que je l'avois ainsi promis à S. A. S.

De ce pas là nous allâmes à la chancellerie, et le sieur de la Motthe alla dire au docteur Bardelly que j'estois là. Il vint d'abord, et me pria de monter dans la chambre où s'assemble le consistoire, et où se font toutes les expéditions qui regardent les affaires et les personnes ecclésiastiques en tout le Wirtemberg.

Dès que nous fûmes entrés dans la chambre, il fit sortir le secrétaire, et m'ayant fait assoir, me demanda si je n'estois pas satisfait de S. A. S. « Je le suis, répondis-je, au delà de ce que je pouvois attendre. — Et pour les affaires de l'établissement des François, que vous a-t-il dit? — Il m'a répondu qu'il le souhaitte avec passion, mais qu'il est à propos de laisser passer l'affaire des Piedmontois. — Cela est bien, ajouta le docteur, parce que notre clergé leur est favorable. — Et d'où vient, répartis-je, qu'il nous est si opposé? — C'est, dit le docteur, que notre clergé regarde les Eglizes des Vaudois comme des Eglizes qui sont entachées de quelques erreurs qu'on espère de repurger avec le temps. — Et pourquoy, répliquai-je, n'a-t-on pas la même veue pour nos Eglizes françoises? — C'est, me dit-il, qu'on craint les ministres françois, et qu'on appréhende de n'en venir pas si facilement à bout. On ne demande que l'acquiescement et la signature des ministres, et on ne se soucie pas que le peuple en sache rien, ni qu'il fasse et croye ce qu'il voudra. »

Le docteur me dit ensuitte que S. A. S. luy avoit ordonné de me demander si j'estois du nombre de ces rigides qui ne veulent démordre de leurs premiers sentimens, si j'avois cogneu M. Amyrault, et si j'estois dans son sentiment sur la grâce. Je luy répondis que je contribuerois de mon sang pour l'union tant désirée, que je croyois qu'il falloit commencer par la tolérance; que quand nous nous cognoitrions mieux, l'aversion que leurs gens ont pour nous diminueroit; que j'avois étudié à Saumur, sous M. Amyrault; que nous avions beaucoup de nos ministres qui estoyent de son senti-

ment, qu'au fond la différence n'est quasi que sur des expressions; que nos synodes avoyent prudemment fait d'ordonner le silence en cette matière. De là il reprit la conversation sur l'affaire de l'union sur les mêmes principes que cy-devant, et nous en demeurâmes aux mêmes termes.

Le mardy, sur les dix heures, le sieur la Motthe revint encores, et me dit que le sieur Bardelly avoit à me parler. Je rebroussay avec luy dans la même chambre du consistoire. Ledit sieur Bardelly me bailla la lettre que S. A. S. a écrite à Messrs de Zurich, en réponse à celle que je luy avois portée de leur part, et m'asseura de nouveau des favorables dispositions de S. A. S. envers nos réfugiez, me disant que hier au soir, en parlant du traittement que je luy avois dit que nos povres gens avoyent reçeu, S. A. S. avoit esté *iratus* (irritée). Le docteur revint à la charge sur l'affaire de l'union, en me disant que cela faciliteroit une favorable retraite à une infinité de misérables. Je luy répondis que ces misérables avoyent quitté leur patrie pour pouvoir aller ailleurs professer une religion qu'ils croyoient pure, et qu'ils ne sauroient trahir le sentiment de leur conscience ni entrer pour des considérations du monde dans une religion qu'ils croyent moins pure que la leur, quoy qu'ils estiment que ceux quy y sont nés y peuvent faire leur salut. Enfin, il me pria de saluer de sa part le docteur Heydegger, pour lequel il a de la vénération, M. Schweiger et M. Verdmuller, et leur dire qu'il souhaitteroit avec passion d'avoir une conférence avec M. Heydegger, de laquelle il espéroit beaucoup de fruict. Après les civilitez ordinaires, je me retiray. Il m'accompagna jusques au bas des degrés, comme il avoit fait l'autre fois, pour s'en retourner dans la première chambre dont il estoit sorti, pour me mener à celle du consistoire.

J'employai une partie de l'après-disné à escrire à M. Darassus, ministre d'Heidelberg, le sujet de mon voyage et le succès qu'il avoit eu. Je le priay d'employer ses soins pour que le consistoire de son Eglize sût au vray ce qui se passoit sur la route depuis Stuttgard à Heydelberg, et de cette ville à Francfort; de communiquer avec Mrs de Francfort, et de donner avis à Mrs du consistoire de l'Eglize françoise de Zurich de ce qu'ils auroyent fait. J'escrivis une pareille lettre à M. Richier, ministre de l'Eglize françoise de Francfort, afin qu'on fist ce qu'on trouveroit à propos sur les routes que nos réfugiez tiennent en partant de Francfort.

Le soir, demy-heure avant la nuict, en passant, je vis sortir du logis du Corbeau quinze ou vingt refugiez, la plupart des femmes et de petits enfants. Je leur demanday d'où est-ce qu'ils venoient, et qu'est-ce qu'ils cherchoient. Ils me répondirent qu'ils venoient de Suisse et demandoyent à loger, que desjà on les avoit refusez en trois ou quatre hosteleries; qu'ils me supplioyent de leur procurer quelque retraite pour passer la nuict. Je leur dis qu'il ne leur manqueroit pas de retraite, et qu'ils me suivissent. Dans le moment je les conduisis à la chancelerie, et m'estant adressé à celuy qui a la charge de donner la passade aux refugiez (1), je dis à cet homme qu'on avoit refusé de recevoir dans les hosteleries ces povres gens que je luy menois, et que je le priois d'avoir la charité de les faire loger en payant. Il me répondit qu'il n'avoit point d'ordre pour cela. Je le priay de me mener à la chambre de M. de la Motthe; il m'y conduisit. M. la Motthe se trouva occupé auprès du prince, et me conseilla de m'adresser à M. le docteur Bardelly. Je priay encore cet homme de la chancelerie de me vouloir accompagner chez ledit sieur Bardelly, et je pris trois de ces refugiez, afin de certiffier du refus qu'on leur avoit fait. M. Bardelly fut surpris lors que je luy produisis ces povres gens, et quand il sceut de quoy il s'agissoit, il dit à cet officier d'aller chercher des logis pour ces gens. Bien tost après il revint, et rapporta qu'on les recevroit dans deux différens logis, et qu'ilz devoyent se partager en deux troupes. M. Bardelly me pria ensuitte d'aller exposer à M. le baillif de la ville ce qui estoit arrivé. J'y allay d'abord. Il me répondit que ce jour S. A. S. luy avoit ordonné de donner ordre aux hosteleries de recevoir nos gens, qu'il n'avoit pas eu le temps de le faire, mais que le lendemain matin il y pourvoiroit. Il estoit pour le moins une heure de nuict quand je me retiray, bien aise cependant de cette aventure, qui justifioit suffisamment que nous avions eu sujet de nous adresser à S. A. S., à cause de la dureté des hostes.

Je crus que j'avois satisfait au dessein de mon voyage dans la cour de Stutgard ; je partis le mercredy matin, et pris la route d'Ulm. Dès que je fus arrivé à Ulm, le jeudy, à deux heures après mydy, j'allay au bureau, pour voir s'il n'y avoit point de lettre où je trouvasse de

(1) Cette passade est depuis 2 batzes et demy d'empire, qui fait 6 s. moins 1 denier de France, aux moindres qu'en l'ordinaire, et va jusques à 1 goulde aux ministres, etc., mais on veut voir les personnes, et qu'ils la demandent.

nouvelles instructions. Il n'y eut rien. J'allay ensuite rendre deux lettres de recommandation pour des bourgeois d'Ulm. Chez le dernier de ces messieurs, je trouvay le paquet où estoit la lettre de M. le docteur Heydegger à M. le ministre surintendant d'Ulm. Je pris heure avec ce bourgeois pour aller rendre le lendemain matin cette lettre.

Cependant, ayant appris que depuis quelques semaines on refusoit l'entrée de la ville d'Ulm à nos povres refugiez, j'allay à la porte, pour sçavoir la vérité, et ayant seu cela de la bouche du concierge, je m'informay s'il n'estoit pas passé de malades; il me répondit que non. J'allay ensuitte hors de la ville, à une hostelerie qu'il y a, pour voir s'il y auroit quelqu'un de nos gens. Je n'y trouvay personne. Je fis ou fis faire la même recherche en divers endroits de la ville; il ne s'y trouva personne.

Le vendredy matin, j'allay rendre la lettre de M. Heydegger à M. le surintendant. Je luy exposay le sujet de mon voyage et le succès qu'il avoit eu. Je le priai de m'estre favorable. Il me receut fort honnestement, fist beaucoup de considération de la lettre dudit sieur Heydegger, et me dit qu'il ne tiendroit pas à luy que je n'eusse toute la satisfaction que je souhaittois, mais qu'il faloit s'adresser à M. le bourguemaistre. Il m'avoua qu'il estoit vray qu'on refusoit l'entrée de la ville à ceux de nos réfugiez qu'on croyoit estre sur le pié de mendiants; que c'estoit parce que quelques semaines auparavant une troupe d'environ deux cents personnes s'estant trouvée de coucher à Ulm la nuict du samedy au dimanche, le dimanche matin, cette grande troupe se trouva à la porte de l'églize lors que l'assemblée se formoit, et que luy-même, touché de l'état de tant de povres gens, avoit exhorté l'assemblée à la charité sur la fin de sa prédication; que cela avoit produit des aumônes considérables à l'issue de la prédication; mais que ces gens, non contents de cela, s'estoyent épandus en suite par toute la ville, allants, clochants et mendiants de porte en porte, et que cela avoit duré trois ou quatre jours; que la bourgeoisie, non accoutumée à cela, avoit esté obligée de faire prendre des mesures pour l'éviter, et que c'estoit la seule raison pour laquelle on refusoit l'entrée de la ville à ces sortes de gens; que cependant on leur donnoit 1 batze d'empire pour la passade à chacun. Je luy représentay que ce cas estoit extraordinaire, et qu'à l'avenir on verroit très-peu de ces sortes de gens, parce que les Etats du prince

de Bareit estans suffisamment fournis, on estoit desjà obligé de passer ailleurs par Stutgard.

Il adjouta que deux choses l'avoyent fort touché : la première, de voir tant de peuple sans conducteur, et sans que quelqu'un entendît l'allemand ou le latin; la seconde, que ces povres gens paroissant tous muets ne faisoyent que tendre la main, avec quelque son de la bouche non articulé; qu'il n'avoit jamais si bien compris qu'alors que la diversité de la langue fût une si grande incommodité. En suitte, il me fit excuse de ce qu'il ne pourroit pas m'accompagner chez M. le bourgmaistre et ailleurs, à cause des occupations extraordinaires où il se trouvoit ce jour-là. Mais dans le moment il envoya quérir un bourgeois pour me conduire chez un ministre son collègue, qui parle françois et qui a soin de nos refugiez; que celluy-là m'informeroit de tout, prendroit heure avec M. le bourgmestre pour m'escrire, et ne me quitteroit point que mon affaire ne fût faite. Il bailla à cet homme la lettre de M. Heydegger, pour la remettre à ce ministre.

Accompagné de ce bourgeois, j'allay chez M. Beck; ainsi s'appelle ce ministre; il est diacre, et outre les autres fonctions de sa charge, il a quelque inspection sur l'hopital. Ce ministre me confirma ce que M. le surintendant venoit de me dire, et adjouta qu'il avoit fait recevoir dans leur hopital une femme recogneue pour catholique-romaine, Françoise; qu'on l'avoit gardée jusques à sa convalescence; qu'elle estoit partie sans rien dire; que j'avois lieu d'espérer qu'on useroit d'autant de charité envers les nostres, s'il arrivoit qu'il y eût des malades, et qu'on les feroit traitter comme les leurs; que jusques alors cela n'estoit point arrivé. Nous allâmes chez M. le bourgmaistre, qui nous donna heure à une après-midy. D'abord j'allay à la grande églize, où ce ministre devoit baptiser des enfans. Après qu'il eut fait, je le joignis, et ensuitte nous allâmes chez M. le bourguemaistre. Je luy exposay le sujet qui me donnoit lieu à me présenter devant luy, et luy exhibay les lettres patentes. Il entend un peu le françois. Le ministre luy rapporta ce que le surintendant, qu'il avoit veu avant midy, luy avoit dit, luy fist voir la lettre de M. Heydegger, et luy redit en allemand ce que je luy avois dit. Il me fist dire par ce ministre qu'il estoit touché de l'état où nous nous trouvons; que nos gens avoyent donné lieu au refus de l'entrée de leur ville; qu'on leur donnoit à la porte une petite passade,

et que s'il arrivoit qu'il y eût des malades, on en auroit soin; que cependant je pouvois luy bailler une copie des patentes, et le ministre la lettre de M. Heydegger; qu'il proposeroit cette affaire au consistoire le lundy, et qu'il seroit favorable à ce que je luy demandois. Je luy baillay les patentes, et le priay de les faire copier luy-même. Il me dit qu'il me les envoyeroit à mon logis.

En sortant, nous allâmes informer M. le surintendant de ce qui s'estoit passé. Il en fut bien aise; et après une demy-heure de conversation, je pris congé de luy. Il me chargea de faire ses compliments à M. le docteur Heydegger, et qu'il renvoyoit à luy faire réponce après la délibération du conseil, dont il l'informeroit en même temps. Après cela, j'allay accompagner le ministre chez luy, luy recommanday nos povres refugiez, et me retiray.

A l'entrée de la nuict, on me dit qu'il estoit arrivé quelques refugiez. Je les trouvay au logis de la Roue. Entre autres, il y avoit un garçon peigneur de laine, de la Salle, en Cévenes, fort fatigué de la route, et attaqué d'une espèce de fiebvre. Ses camarades me dirent qu'il ne pourroit plus les suivre; je luy proposay de le faire recevoir dans l'hopital, pour se rafraîchir un peu pendant quelques jours, et jusques à ce qu'il fût en état de continuer son chemin; que là il seroit bien, attendu la promesse qu'on venoit de me faire. Il renvoya au lendemain matin à se déterminer. Je fus le voir à l'aube du jour, mais soit qu'il se sentît un peu plus de courage, soit qu'il luy fâchât de voir partir ses camarades sans luy, soit surtout que ce mot d'hopital le picquât d'horreur, quelques instances que nous luy fissions de demeurer pour se remettre, il voulut partir avec ses camarades. Je luy présentay un demy-goulde, qu'il eut de la peine à recevoir, me disant qu'il avoit encore 2 écus, et qu'après cela Dieu y pourvoiroit.

Je partis d'Ulm une heure après, sur les huict heures. Je n'ay rien pu découvrir sur ma route de considerable qui regarde nos refugiez. On me dit qu'on les loge en payant. Il est mort un homme depuis quelques semaines à un village où il y a un château sur une éminence, à deux lieues en deçà d'Ulm.

Le mardy, à midy, je suis arrivé à Schaffhouse; c'est le 4e jour depuis Ulm, à cause que les chemins estoyent extraordinairement mauvais, par les pluyes continuelles. C'est le 17e jour de mon voyage.

Le jeudi, je suis allé à Zurich, rendre compte du succès de mon voyage à Mrs du consistoire de l'Eglize françoise. Ces Mrs m'ont paru satisfaits du rapport que je leur ay fait, un peu moins étendu que ce dessus. J'ay aussy informé M. le bourgmaistre Hirzel, en peu de mots, de ce que dessus, et luy ay rendu la lettre de S. A. S. Ce seigneur m'a paru satisfait, et a dit que le sénat écriroit à S. A. S. une lettre de remerciements...

Mrs Reboulet et Bruguier, en me donnant les instructions pour le voyage, m'avoyent baillé 50 écus pour fournir aux fraix. J'en ay rendu le compte suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1° Donné à divers povres, comme il paroît cy-dessus, 4 fl. . . . . . . . . . . . . | 7 liv. | 2 s. | 3 d. |
| 2° J'ay délivré à M. de Mirmand, par ordre de M. Reboulet. . . . . . . . . . | 87 liv. | 15 s. | 6 d. |
| | 94 liv. | 17 s. | 9 d. |
| Consumé aux frais de places, louage de cheval pour vingt journées, et autres faux frais . . . . . . . . . . . . . . | 55 liv. | 2 s. | 3 d. |
| | 150 liv. | 0 s. | 0 d. |

Après quoy je me suis retiré à Zurich, ayant employé en tout les susdites 20 journées, y compris celle de mon retour à Schaffhouse.

*Obmis dans la relation cy-dessus.*

A Doutlingue, le cheller et le ministre spécial me dirent si je demandais quelque chose pour moy. Je les remerciay, et leur dis que c'estoit pour des misérables que j'implorois leur charité. A Balingue et à Tubingue, on me fist la même offre. Je repondis de même.

Le vendredy de mon séjour à Stutgard, je priay un refugié nommé L'Hostal, avec qui je me trouvay logé, qui partoit pour Francfort, d'observer ce qui se passoit de considérable sur la route, et de me l'écrire de Francfort. Je fis la même chose le dimanche, à l'égard de M. Galhay, proposant, qui partit aussi le lundi pour Francfort, et leur baillay 2 creutzer à chacun pour affranchir les lettres jusques à Reynheck.

De Francfort, le 5e/15e novembre 87.

On n'a pas trouvé de refugiez malades dans la route de Stutgard à

Heydelberg. Il est vray qu'il y en a à Heydelberg : on les reçoit dans un lieu destiné à cela, où on les assiste dans tous leurs besoins. On donne aux passants qui se portent bien demy-florin aux moindres, et on augmente selon leur qualité.

A Francfort, il y a une maison destinée pour tous les réfugiez qui sont malades. On donne environ 2 rissdales, et aux moindres cinq quarts de florin.

Au dos :

1687.

*Mémoire du voyage de M. Dolympie, pour remédier aux nécessitez des refugiez sur la route d'Allemagne.*

---

# LETTRES ÉCRITES PAR DIVERS PASTEURS

## AU SUJET DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

### DE JANVIER 1773 A DÉCEMBRE 1775

*A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Nîmes, 20 juin 1869.

Cher Monsieur,

Les lecteurs du *Bulletin* savent combien les archives consistoriales de Nîmes sont riches en précieux documents (1). En outre des seize volumes contenant les délibérations du consistoire, de 1583 à la fin du siècle dernier, et des sept volumes et plusieurs manuscrits séparés renfermant un grand nombre de *synodes nationaux*, de *synodes provinciaux* et d'actes de divers *colloques*, il y a dix-sept cartons pleins de pièces manuscrites qui ne sont ni sans importance ni sans intérêt. Il y a là des matériaux qui peuvent servir à la reconstruction de notre glorieux passé, ou qui peuvent aider à le mieux connaître dans ses plus intimes détails. Je suis toujours plus convaincu que l'histoire vraie ne doit se faire que par l'étude patiente et laborieuse des documents authentiques, si l'on ne veut pas tomber dans la fantaisie ou le roman. Je crois donc faire une œuvre qui ne sera pas inutile en vous envoyant de temps à autre quelques pièces inédites et originales, que je tirerai de nos archives consistoriales.

(1) *Bulletin*, XVII, 296.

Je commence par une série de cinquante-six lettres, qui se trouvent en deux liasses dans le carton n° 4, et qui ont été écrites à M. Olivier-Desmont, de 1773 à 1775, alors qu'il était pasteur à Bordeaux. Une note mise par M. Desmont lui-même sur le papier qui sert d'enveloppe à ces lettres est ainsi conçue : « Lettres de plusieurs de mes confrères, au sujet des Eglises réformées du royaume. » Au nombre de ces *confrères* sont Paul Rabaut (3 lettres), Rabaut Saint-Etienne, son fils (5 lettres, et 1 à lui), Court de Gébelin (7 lettres, et 1 à lui), Gal-Pomaret, le correspondant de Voltaire (9 lettres), Gal-La-Devèze, son frère (1 lettre), Etienne Gibert, pasteur à Londres (1 lettre du 6 mai 1774, très-intéressante, et qui donne sur son différend avec le consistoire de Bordeaux des détails circonstanciés que je n'ai vus nulle autre part). Il y a aussi dans une des lettres de M. Allard, pasteur à Bergerac, une longue citation d'une lettre du pasteur Broca, au sujet de son arrestation par la maréchaussée dans une auberge, sur le chemin de Meaux à Paris : ces détails sont pleins d'intérêt, et peu connus, je crois.

Je me suis demandé s'il me fallait donner cette série de lettres dans l'ordre chronologique, ou bien si je devais donner les unes après les autres toutes celles qui ont été écrites, dans l'intervalle de ces trois années, par le même correspondant. Mais comme elles s'éclairent les unes les autres, et qu'en général toutes celles d'une certaine période, de quelque main qu'elles soient, font allusion aux mêmes faits, je me suis arrêté à la première méthode, qui me paraît d'ailleurs plus rationnelle.

J'ajouterai quelques notes historiques et biographiques, afin de faciliter l'intelligence des documents. Quelquefois, malheureusement, je ne pourrai arriver qu'à de simples conjectures, lorsque les correspondants s'écrivent (et pour cause) à mots couverts, ou parlent incidemment de faits imparfaitement connus. Mais les documents seront là ; et de nouvelles pièces qui pourront venir d'autre part achèveront de donner les éclaircissements nécessaires. Je reproduis le texte avec la plus scrupuleuse fidélité. J'omets seulement quelques paragraphes de ces lettres très-intimes, lorsqu'ils me paraissent ne pas avoir un intérêt assez général.

Un mot sur M. Olivier-Desmont, à qui nous devons ce recueil de lettres. — Il desservit successivement les Eglises de Valleraugue, d'Anduze, de Bordeaux et de Nîmes. Il fut appelé dans cette dernière Eglise en 1802, lors de la réorganisation des cultes. Il y mourut en 1825, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il était né à Durfort, en janvier 1744. Il avait de la réputation comme orateur et comme écrivain ; et l'on peut voir, à la déférence dont l'honoraient ses collègues les plus distingués, que son influence était considérable. Il était du reste fort zélé pour la

cause protestante, et il travailla activement et non sans succès au relèvement des Eglises. Il fit cause commune avec Voltaire pour obtenir la réhabilitation de la mémoire du martyr Calas, et il soutint des relations suivies avec Rulhière, alors que celui-ci préparait le livre qui devait amener l'Edit de tolérance de 1787 (1).

Les cinq lettres que je transcris aujourd'hui sont de Gal-Pomaret, pasteur à Ganges, et de son frère Gal-La-Devèze, pasteur au Vigan. Voici quelques lignes de l'article que la *France protestante* consacre à ces deux pasteurs du Désert : « Gal-Pomaret était un homme d'un caractère élevé, d'une érudition étendue et d'un esprit que Voltaire appréciait, c'est tout dire. Il a laissé dans ses montagnes natales la réputation d'un prédicateur éloquent, et (mérite que nous prisons dans un ministre de l'Evangile par-dessus tous les autres, parce qu'il découle de la charité, si fortement recommandée par l'Apôtre), il professait et pratiquait la tolérance. » On verra aujourd'hui même un remarquable exemple de cet esprit de largeur chrétienne. Et de son frère : « Gal-La-Devèze ne possédait pas autant de science, mais il avait peut-être une piété plus solide, unie à beaucoup de fermeté, à beaucoup de douceur et à beaucoup de désintéressement... Il mourut au Vigan, le 4 mai 1796, à l'âge de soixante-sept ans, avec la réputation d'un prédicateur plein de chaleur et d'onction. » Son frère mourut à Ganges, le 17 août 1790, après quarante-sept ans de travaux apostoliques,

Recevez, cher Monsieur, et faites agréer à MM. les membres du Comité l'assurance de mes sentiments dévoués.

CHARLES DARDIER.

POMARET A MONSIEUR DUMONT (2), A BORDEAUX.

A Ganges, le 17 février 1772 (3).

Monsieur mon très cher et très honoré frère,

Je ne saurois voir partir M. Soubairan pour vôtre ville, sans le charger de quelques mots pour vous. Il est vrai que je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, mais je trouve toujours un plaisir infini à m'entretenir avec les personnes chères à mon cœur ; et c'est par les sentimens les plus vifs que je tiens à vous.

(1) Voir la *France protestante*, VIII, 48; *Notice historique sur l'Eglise chrétienne réformée de Nîmes*, par A. Borrel, p. 54 et *passim*.

(2) On sait que, par prudence et pour échapper aux persécutions, les pasteurs du Désert n'étaient pas toujours désignés par leur nom véritable. Voir la table de leurs surnoms dans l'*Histoire des Eglises du Désert*, par Charles Coquerel, II, 600. — Ici, Desmont est appelé Dumont.

(3) Dans la note, au dos de la lettre, qui est de la main de M. Desmont, il y a 1773, et non 1772. Lequel des deux a commis l'erreur?

J'aime a savoir ce qu'on écrit et ce qu'on fait dans le monde; aussi ai-je souscrit de nouveau pour le *Journal Encyclopédique*, et j'espere le recevoir au premier jour. Je ne ferois pas cette dépense, si je ne me trouvois dans une ville où il n'est pour ainsi dire, aucun litérateur.

Nous sommes dans un siècle philosophe, mais pensés vous que la philosophie qui est tant en vogue, tourne à l'avantage du christianisme? Je crois le contraire. Dejà nos troupeaux même fourmillent de mécréants. Que fera-t-on, quand on aura beaucoup philosophé? Il est fort à craindre qu'on ne retourne au fanatisme; au moins voit-on souvent la fièvre ardente suivre de près la fièvre frilleuse.

Je me demandois un de ces jours ce que deviendroit notre Religion en France. Je ne peux m'empêcher de craindre pour elle, d'après le train que prennent les choses. Le papisme s'épure de jour en jour, et l'on voit bien que tous les gouvernements catholiques tendent à secouer le joug que les papes leur imposèrent autrefois; mais ce n'est pas assurément pour embrasser le système de Calvin. Tous ceux qui pensent reconnaissent aujourd'hui qu'il faut dans l'Eglise une hierarchie, et Calvin ne vouloit qu'il y eut entre les ecclésiastiques aucune primauté (1).

Notre ami M. de Gebelin, m'écrivit, il y a déjà plusieurs mois, qu'il m'avoit adressé plusieurs exemplaires de son grand prospectus (2), mais ils sont encore à arriver. Dieu veuille que son ouvrage fasse fortune; il seroit à plaindre s'il ne la fesoit pas. Je m'occupe à transcrire et à polir un des miens (3).

(1) Je laisse aux lecteurs le soin de faire les réflexions que la lecture de ces lettres leur suggérera. Ici cependant, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que les pasteurs du Désert les plus distingués avaient quelque prédilection pour le système épiscopal qui existait alors et qui existe encore en Angleterre. Paul Rabaut, par exemple, écrivait en 1768 : « Je ne vous cacherai point que notre gouvernement presbytérien me déplaît fort. Le plus petit ancien se croit un homme d'importance, et le moindre pasteur se targue comme le plus distingué. C'est une anarchie, qui a souvent de funestes suites. S'il y a lieu à une réformation, comme j'en ai l'espérance, l'on conservera sans doute l'épiscopat, qui a de beaucoup moindres inconvénients. » *Hist. des Eglises du Désert*, II, p. 498. Il faut ajouter que cette vive et curieuse sortie de Paul Rabaut contre la démocratie ecclésiastique, qui a heureusement persisté parmi nous, lui avait été inspirée par les difficultés qu'il rencontrait à chaque instant pour mener à bonne fin la collecte en faveur de l'agent général des Eglises, Court de Gébelin. Nous donnerons des lettres de ce dernier qui sont fort intéressantes à ce point de vue, mais aussi très-navrantes par les révélations qu'elles contiennent.

(2) Il s'agit du *Plan général et raisonné des divers objets des découvertes qui composent le monde primitif*, qui parut à Paris en 1772, in-4°. C'est le prospectus détaillé du grand ouvrage, dont le premier volume parut en 1773, et dont il sera question dans les lettres suivantes.

(3) De quel ouvrage est-il ici question? — La *France protestante* n'en connaît

Vos nouvelles me feront toujours un plaisir des plus sensibles, ce seroit m'affliger que de ne pas m'en donner. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je suis avec tous les sentiments que vous me connoissés,

Monsieur mon très cher et très honoré frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

POMARET.

POMARET A MONSIEUR DUMONT, A BORDEAUX.

Ganges, ce 11 janvier 73.

Monsieur mon très cher et très honoré frère,

Il fait chez nous un si grand froid depuis quelques semaines, que mon esprit en souffre aussi bien que mon corps. Je ne veux point cependant laisser passer ce courier sans répondre à vôtre chère dernière; je prends donc la plûme pour cet effet, si je peins mal et si je m'énonce encore plus mal, vous aurés la bonté d'y suppléer.

Je vous l'avoue, je ne tiens que malgré moi à notre province, mais je ne laisse pas de vous conjurer de renoncer au dessein que vous auriés de vous en détacher entièrement. Vous y avés une infinité de bons amis, et ces amis doivent vous la rendre chère. Pourquoi parlés vous de vos sermons comme d'un Livret? (1) Ils vous font beaucoup d'honneur, et je voudrois bien que ceux d'entre nous qui les ont critiqués fussent en état d'en donner d'aussi bons. J'ai répondu qu'ils avoient été fort goutés à Bordeaux, et que Bordeaux fourmilloit de connoisseurs.

Je vois, d'après tout ce que vous m'avés dit, que le projet qu'on a formé pour faire valider nos mariages et nos baptêmes, est aussi bien concerté qu'il se puisse, et j'espère qu'il aura son effet (2).

qu'un seul qui ait été publié par Pomaret : *Le bon Père, ou le Chrétien protestant*, Neuchâtel, 1786, in-8°. Nous verrons bientôt que le manuscrit ne plut pas à tous ceux auxquels l'auteur le communiqua, et que Pomaret ne pensa plus à le faire imprimer. Ce manuscrit, avec bien d'autres opuscules inédits, doit être conservé par la famille de M. Gal-La-Devèze, ancien pasteur de Meaux, arrière-neveu de Pomaret.

(1) M. Olivier-Desmont avait publié, en 1766, un volume de sermons, sous ce titre : *Discours moraux*. Il n'avait alors que vingt-deux ans.

(2) On s'occupait depuis longtemps de ce *projet*; et l'on comprend que l'une des préoccupations les plus vives des protestants d'alors, ait été de faire valider leurs mariages et leurs baptêmes. L'édit révocatoire de celui de Nantes, partant de cette fiction qu'il n'y avait plus de protestants en France, ne pouvait évidemment pas donner aux protestants une forme particulière pour se marier. Ils étaient censés *réunis à l'Eglise*; et la Déclaration du 12 décembre 1698, confirmative de

Faites, en sorte, je vous en prie, que le mémoire qu'on compose à ce sujet, me passe en son tems entre les mains. Je voudrois qu'on n'oubliât pas de faire remarquer que nos six cens mille mariages sont nuls selon les loix actuelles du royaume, qu'il ne s'est pourtant trouvé que deux ou trois malheureux qui se sont prévalus de ces mêmes loix pour délaisser leurs femmes, et qu'on tirât de la occasion de montrer combien nous nous piquons de fidélité, et combien nous sommes par la même dignes de la protection du gouvernement. Les sujets vertueux sont toujours les meilleurs de tous les sujets.

Le moyen de n'avoir point de schismes, c'est, selon moi, celui de laisser à une Eglise un pasteur qu'elle agrée, quand même elle se le seroit procuré un peu contre les formes. Il y a souvent beaucoup plus de mal à poursuivre un pasteur qui s'est mis à la tête d'un troupeau d'une manière illégale, qu'à lui laisser remplir paisiblement ses fonctions. Celui qui annonceroit une doctrine contraire à l'Evangile et aux bonnes mœurs, est le seul contre lequel il faudroit fortement s'élever. Ce cas excepté, il faut dire avec Jésus Christ, que ceux qui sont pour nous ne sont point contre nous, et les tenir pour frères (1).

M. Lasagne jouit d'une très mauvaise santé, je le regretterois infiniment si nous venions à le perdre. Il a fort approuvé mon ouvrage : je ne l'ai point encore communiqué à M. Dumoulin, et vraisemblablement il ne le verra qu'imprimé, si je me décide à le mettre

l'Edit de 1697, leur enjoignait « d'observer dans les mariages qu'ils voudront contracter les solemnités prescrites par les saints canons, et notamment par ceux du dernier concile... » Ceux donc qui ne se mariaient pas « en face de l'Eglise, » et qui se contentaient de la bénédiction donnée au Désert par le pasteur n'étaient pas légitimement mariés, et leurs enfants étaient déclarés bâtards. Cette étrange législation, édictée par Louis XIV, ne fut modifiée qu'en 1787. *Tantæ molis erat !...* Une foule de *Mémoires*, de *Lettres*, de *Consultations*, furent rédigés, surtout à partir du milieu du XVIII[e] siècle, pour faire cesser la déplorable situation que ces lois draconiennes faisaient aux réformés. Nous avons sous les yeux un « Mémoire théologique et politique (129 p. in-12), au sujet des mariages clandestins des protestants de France, où l'on fait voir qu'il est de l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat de faire cesser ces sortes de mariages, en établissant, pour les protestants, une nouvelle forme de se marier qui ne blesse point leur conscience, et qui n'intéresse point celle des évêques et des curés. » Au-dessous du titre se trouve le passage suivant : *Arundinem quassatam non confringet, et linum fumigans non extinguet.* Matth. XII, 20. — M. DCC. LVI. Un *Supplément* à ce Mémoire (46 p.) fut imprimé à La Haye deux ans après.

En 1771 parut à Genève (106 p. in-12), une « CONSULTATION sur la validité des mariages des protestants de France, à laquelle on a joint quelques Arrêts récents du Parlement de Toulouse, rendus en faveur des protestants. » Nous ne citons que ces deux Mémoires, parce que nous les avons sous les yeux en ce moment.

(1) Nous verrons dans les lettres de Pomaret plusieurs exemples de cette largeur chrétienne, qui est aussi de la sagesse chrétienne.

au jour. Il m'a écrit en homme monté sur des échasses, et j'ai jugé d'après ses lettres, qu'il seroit un second Jurieu (1), s'il en avoit les talens. Je l'ai pourtant traité avec politesse, parce que je n'aime pas à dire des duretés à qui que ce soit.

J'affirmai dans notre synode que vous seriés dans les suites un auteur, qui feroit honneur non seulement à notre province, mais encore à toutes les Eglises du royaume, et je suis bien sur que vous verifierés un jour ma prédiction. Vous avés l'âge, les livres, le génie et le tems qu'il vous faut pour celà. Si j'étois plus jeune et plus habile que je ne le suis, je me formerois de justes idées du système de M. de Voltaire, et je chercherois ensuite à y répandre le même ridicule qu'il a cherché à repandre sur le nôtre : ne pourriés vous pas vous charger de ce travail là? Ce grand homme traite le christianisme sans aucun menagement dans ses nouveaux mélanges philosophiques. Je crains qu'il ne rende tout le monde déiste.

Je vous embrasse du fond de mon cœur.....

POMARET.

POMARET A MONSIEUR OLIVIER, A BORDEAUX.

A Ganges, ce 2 may 73.

Monsieur mon très cher et très honoré frère,

Je n'ai pu répondre plutôt à vôtre chère dernière (2). Vous le savés, des hommes tels que nous n'ont la plupart du tems aucun moment à consacrer à leurs amis, et ils n'en sont que plus à plaindre.

Le procureur général du parlement d'Aix détacha quelques cavaliers de la maréchaussée contre M. Pic, mais ce ne fut que pour lui faire peur (3). On a voulu le punir de ce qu'il avoit la hardiesse

(1) Pierre Jurieu (1637-1713), pasteur et professeur de théologie à Sedan, réfugié à Rotterdam à la fin de 1681, défendit avec quelque succès la foi protestante contre les attaques de Bossuet, de Nicole, d'Arnauld et de Maimbourg. Mais il se crut le défenseur-né de l'orthodoxie calviniste, et il attaqua avec violence tous ceux qui, dans le sein de l'Eglise réformée, s'éloignaient tant soit peu de la doctrine calviniste, en particulier Pajon, Elie Saurin, Jaquelot, Huet.

(2) Au dos de la lettre précédente, du 11 janvier 1773, M. Desmont a mis : « Répondu le 12 avril. »

(3) Pic exerçait son ministère en Provence. Les mœurs étaient plus douces que les lois. Les pasteurs seront encore poursuivis « pour fait d'assemblée; » mais le temps approche, on le sent, où une certaine liberté leur sera laissée sur ce point. Le dimanche 15 mai 1785, jour de Pentecôte, Rabaut Saint-Etienne prêchera à Nîmes devant un prince royal d'Angleterre et sa famille. (*Bulletin*, XI, p. 403.) Il n'y avait pas évidemment de surprise à redouter.

d'aller prêcher à Marseille, malgré l'opposition du magistrat. Nous avons quelques pasteurs qui se croiroient en droit d'aller paître les protestants transplantés à Cadix; cependant s'ils y alloient former des assemblées, ils auroient tort.

Un monstre, car il en est peut-être plus dans le monde moral que dans le monde phisique, un monstre dis-je, issu d'un mariage célébré au Désert, et dont les père et mère ne sont plus, ayant obtenu des lettres de légitimation, a voulu faire passer pour bâtard un seul frère qu'il avoit, et cela pour avoir en entier l'héritage qui leur étoit commun. Il avoit gagné sa cause aux ordinaires de son endroit, mais il l'a perdue au sénéchal de Nîmes, et l'on m'assure que le Conseil supérieur ne le traitera pas plus favorablement.

Il est fâcheux qu'on n'ait fait que debouter ce coquin là de ses prétentions. On auroit du le regarder comme une âme atroce, et le traiter en conséquence. De quoi n'est pas capable un misérable qui désavoue un frère, qui veut flétrir la mémoire de ceux qui lui ont donné le jour, qui étouffe, en un mot, au dedans de lui tous les sentimens de la nature? Se peut-il qu'un tel homme reste impuni! Gémissons, Monsieur, sur l'imperfection de nos loix.

Une conversation fréquente avec d'habiles gens est un chemin abregé pour parvenir aux sciences. Ce chemin m'est fermé, dans le tems qu'il vous est ouvert. Plaignés moi donc, car on ne peut que s'abatardir parmi les sots.

L'auteur de l'*An deux mille quatre cens quarante* brûle presque tous les livres que nous avons, il n'en conserve que très peu, et il n'en est que très peu en effet qui nous soient nécessaires. Le meilleur est au dedans de nous, mais sur dix mille hommes à peine s'en trouve-t-il un qui sache lire au dedans de soi.

Je ne fais, Monsieur, presque plus de sermons. Eh! pourquoi tant de sermons? Saint-Jean dans ses vieux ans, n'assembloit les fidèles que pour leur dire, Mes petits enfants, n'aimés point le monde; aimés Dieu, aimés vous les uns les autres, et malgré cela il prêchoit infiniment mieux que nous ne prêchons.

Un homme qui a passé plusieurs semaines chés le philosophe de Fernay, et qui m'a fait présent de son portrait, m'a assuré qu'il fesoit grand cas de ma Religion. Si cela est, il est donc chrétien.

Je n'ai encore rien reçu de la part de M. de Gebelin, quoique nous ayons souscrit pour son ouvrage, déjà depuis longtemps. Je

tremble qu'il ne se soit fait illusion, et qu'on ne se moque de sa langue primitive. Lisés ce qu'a dit M. de Voltaire du langage primitif, dans son article Alphabet, qui se trouve dans le premier tome de ses *Questions encyclopédiques*, si vous ne l'avés déjà lu.

..... Je ne pense plus à faire imprimer mon *Chrétien confirmé dans la foi qu'il tient de ses pères.* Nous sommes dans un siècle, où il faut sacrifier les fortins, pour défendre le grand fort; aussi est-ce de ce côté là que je me suis tourné.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

M. de Saint-Etienne a donné depuis peu un *Manuel pour les malades*, qui fait honneur à sa piété (1).

POMARET.

LA DEVÈZE A MONSIEUR DESMONTS, A SON LOGIS.

Du Vigan, ce 25 mai 73.

Monsieur mon très cher et honoré frère,

Votre obligeante lettre du 14 mars dernier me parvint en son tems. L'amitié que vous avés pour moi et qui n'est qu'un retour de celle que j'ai pour vous me flate et me réjouit; vous rappeler quelque fois de moi et vous en rappeler comme d'un ami qui vous chérit infiniment, qui désire votre bien être comme le sien propre, qui apprendra de vos nouvelles avec joie, qui vous en donnera des sienes avec éfusion de cœur, est tout le tribut que j'exige de votre part, et je suis bien persuadé que vous ne resterés pas en arrière. Si quelqu'un de nos confrères a tenté de vous séparer de nous pour toujours je le desavouë, je le blame; vous êtes fait pour honorer le corps et la patrie; vous avés a cœur le bien de l'un et de l'autre, et s'il y en a qui ayent vû votre éloignement sans peine, ils ont d'autant plus de tort que le bien que vous faisiés parmi nous n'efaçoit point celui qu'ils pouvoient faire eux mêmes. Mais que cela, je vous prie, ne vous détache point de ceux qui vous regrettent et qui vous recevront avec le plus vif empressement quand vous voudrés revenir.

Vous avés grandement raison dans ce que vous dites sur la liberté de la presse; si Baile eut consulté les sinodes d'Holande, nous n'au-

(1) La *France protestante* n'indique pas ce *Manuel pour les malades* parmi les ouvrages de Rabaut Saint-Etienne.

rions pas son Dictionnaire, qui vaut une bibliotèque; si Montesquieu eut consulté la Sorbone, nous n'aurions pas l'*Esprit des Loix;* si le fameux Calvin eut consulté les tribunaux de son premier ressort, nous n'aurions ni son *Institution*, ni ses *Comentaires*. N'est-il pas plus étonant encore qu'il y ait des esprits assés enemis du bien, qui s'oposent à l'impression des ouvrages qui sont le plus propres à l'avancer; celui de mon frère, j'ose le dire, est de ce nombre, et s'il m'en croit, il le donera au public sans tant de façons.

Vous devés avoir reçu, Monsieur, le 1er volume de celui de M. de Gébelin. On dit qu'il a été reçu a Paris avec l'aplaudissement le plus complet. Il me tarde de l'avoir; j'en ai d'avance de grandes idées.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Votre très humble et zélé serviteur,

LA DEVÈZE.

POMARET A MONSIEUR OLIVIER, A BORDEAUX.

[En 73, note de M. Desmont.]

Monsieur mon très cher et bien aimé frère,

Je prends enfin la plume pour répondre à votre chère dernière, mais sans que je [sache] cependant ce que je coucherai sur ce papier. J'yrai donc comme ma main me menera, et je ne doute pas que vous n'ayés la bonté d'y suppléer.

Vous écrivés comme un ange. Justesse, élégance, érudition, aménité, tout se trouve réuni dans vos lettres. Je sçais que vous ne voulés point qu'on vous loue, mais quand on ne veut pas être loué, il faut écrire comme j'écris, et non comme vous écrivés.

Chacun a vû la religion à sa manière, et l'a defendue à sa guise. D'après cela, que doit faire le sage? Lire, comparer, faire usage de toutes les puissances de son âme pour découvrir le vrai, s'y attacher, s'adonner à tout ce qui lui paroit juste, honnête, bon, et laisser croire aux autres ce qu'ils veulent.

C'est là, Monsieur, le parti que j'ai pris. J'ai cherché d'abord à me convaincre de la divinité de l'Evangile; une fois que j'en ai été convaincu, j'ai écouté Jésus-Christ comme mon Maître, je me suis formé de justes idées de ce qu'il veut que je croye, que je fasse, que j'espère; et je ne sçaurois vous dire combien je suis tranquile depuis lors.

Chercher le vrai, le pur christianisme dans les catéchismes, dans les théologies, dans les commentaires, dans les sermons dont le monde est inondé, c'est le chercher, selon moi, dans des sources suspectes. Outre que ce sont là des livres humains, la peur d'une excommunication peut avoir porté leurs auteurs à deguiser quelquefois leurs vrais sentimens, et à ne pas dire toujours ce qu'ils pensoient.

On a dit du sçavant Cameron, que la crainte de perdre sa charge arretoit sa langue et sa plume. Pensés vous qu'il n'y ait pas eu beaucoup des Camerons? Il en est peut-être beaucoup plus que nous ne sçaurions croire, et il y en aura tant qu'on ne pourra s'écarter de tel ou tel symbole, sans s'exposer à des tracasseries qui mirent le célèbre Saurin même au tombeau.

Pourquoi vouloir gêner les écrivains? Où en serions-nous, s'il n'y avoit eu des hommes qui ont eu le courage de s'élever au-dessus de ce qu'on apelle loix de l'Eglise, et qui n'ont crain ni l'exil, ni la prison? Ne verrions-nous pas régner encor partout les erreurs les plus grossières, les superstitions les plus avilissantes? Nous le verrions, sans doute. Ecrive donc qui voudra; plus on secouera les entraves qu'on a voulu donner aux auteurs, plus les ténèbres disparoitront, et plus la Religion se rapprochera de sa simplicité première.

Ce ne sont point, Monsieur, les difficultés qu'on fait contre plusieurs de nos dogmes qui m'affligent, car, on a beau faire, jamais on ne détachera les hommes de la croyance d'un Dieu, d'une Prodence, d'une rétribution à venir. Mais ce qui me fait gémir, c'est le relâchement de la morale, parce que plus il y aura des vices, plus il y aura des malheureux dans ce monde même; et je voudrois ne voir sur la terre que des heureux.

J'eus, l'un de ces jours, une conversation avec un juif de votre ville, qui me parut assés instruit. « Il y a, me dit-il, plus de soixante religions dans le monde; qui sçait quelle est la bonne? — Il est bien aisé de la trouver, lui répondis-je : elle consiste à soumettre notre corps à notre esprit; à faire aux autres ce que nous voulons qu'ils nous fassent; à regarder Dieu comme notre bien suprême, et à tourner vers lui toutes nos vûës, toutes nos affections et toute notre confiance. » Si tous les chrétiens parloient ainsi, ils parleroient comme leur Sauveur a parlé, et ils convertiroient l'univers entier.

L'ouvrage de notre bon ami M. de Gébelin est comme un soleil qui darde ses raïons sur d'épais nuages, et qui les dissipe. Il se trouvera pourtant très peu de liseurs qui le lisent sans ennui. Les amateurs des profondes connoissances sont les seuls qui le goûteront. Mais n'importe, notre bon ami n'en sera pas moins mis dans le catalogue des sçavans de son siècle.

Ne pouvant me procurer les livres nouveaux qui paroissent, je cherche ma consolation dans ce que Montagne, Charon, Rousseau ont dit contre les sciences, et je l'y trouve. Je ne cesse cependant de bénir le Seigneur du bien que les hommes de lettres font tous les jours au monde. Qu'il est grand, ce bien! qu'il est digne de toute notre reconnaissance!

J'ai communiqué mon *Chrétien par conviction et par sentiment* à M. de Saint-Etienne; il m'a fait l'honneur d'en conclure que j'avois l'esprit éclairé et le cœur bon; c'est trop me flatter. Ce petit ouvrage m'est demandé par un lieutenant du roy, fort habile, et je vais le lui envoyer (1).

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

POMARET.

---

# MÉLANGES

## RAPPORT DE M. LE COMTE DE LA FERRIÈRE SUR LES MANUSCRITS FRANÇAIS DU RECORD-OFFICE

La dernière livraison des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, publiées sous les auspices de M. le ministre de l'Instruction publique, contient un très-intéressant rapport de M. le comte Hector de la Ferrière sur les documents français conservés au British Museum et au Record-Office. Déjà les lecteurs du *Bulletin* ont été

(6) Cet ouvrage ne serait-il pas l'un des deux manuscrits que MM. Haag ont vu entre les mains de M. Gal-La-Devèze, ancien pasteur de Meaux : *Le Protestant instruit et fortifié, le Catéchumène instruit et admis à la communion;* ou bien serait-ce le livre qui parut en 1786, sous un autre titre? — Je ne sais. En tout cas, y aurait-il de l'indiscrétion à demander aux possesseurs actuels des opuscules inédits de Pomaret de nous les faire connaître, d'en donner, par exemple, des extraits dans le *Bulletin?* Ces opuscules ne doivent pas être sans valeur.

introduits par M. Gustave Masson dans les archives d'Etat de l'Angleterre, et ont pu apprécier, grâce à ses doctes analyses, les trésors que recèle la collection des *Calendars* pour l'histoire du protestantisme français au XVIe siècle (1). Le rapport de M. de la Ferrière vient heureusement compléter ces révélations, et montrer les utiles emprunts que notre histoire nationale peut faire aux collections du Record-Office. On en jugera par ces seules indications : « Dans la période qui s'étend de 1500 à 1600, la France à elle seule compte cent trente-quatre volumes in-folio de 500 à 1,000 pages. Sept volumes sont consacrés à la fin du règne de François Ier ; sept autres, au règne de Henri II. Les règnes de François II, de Charles IX et de Henri III remplissent à eux seuls quatre-vingt-trois volumes. C'est l'histoire détaillée de nos troubles civils et de nos guerres religieuses. Enfin, trente volumes se rapportent au règne de Henri IV, de 1589 à 1600. » Dans une mine aussi riche, aussi variée, l'explorateur n'a pour ainsi dire que l'embarras du choix, et les noms les plus illustres se succèdent dans l'énumération des précieux documents recueillis par M. de la Ferrière. Citons d'abord *la Marguerite des Marguerites*, la reine de Navarre, sœur de François Ier, représentée par six lettres inédites qui manquent au recueil de M. Genin. Sans avoir l'importance de celles à la duchesse de Ferrare que nous avons retrouvées dans les archives d'Este, et publiées pour la première fois (*Bull.*, XV, 125), ces lettres, adressées au cardinal Wolsey et à Mademoiselle de Caulmont, offrent un réel intérêt. Puis, comme le dit si bien le spirituel éditeur, « il n'y a pas de miette à dédaigner, quand il s'agit d'une pareille femme, l'ange gardien, la bonne pensée du roi son frère. » On n'en pourrait dire autant de Diane de Poitiers, la désastreuse favorite de deux rois, l'ennemie jurée de la Réforme, qui ne sut apprendre à bien vivre à l'école de ceux qui savaient si bien mourir. Son influence est attestée par neuf lettres échappées aux minutieuses recherches de son récent biographe, M. Guiffrey. Après la favorite voici l'épouse légitime, non moins fatale à la France. La correspondance de Catherine de Médicis compte de nombreuses pièces dans les collections formées par ordre d'Elisabeth. A l'une des lettres de l'astucieuse Florentine, réduite à s'effacer sous Henri II, est joint le billet suivant, d'un

(1) *Bulletin*, novembre 1868, p. 542, et juin 1869, p. 284.

agent secret en Allemagne, 23 mai 1552. Il ne s'agit de rien moins que de la fuite de Charles-Quint d'Inspruck :

« Le jeudi 6 de ce mois, l'empereur et le roy des Romains se sont enfuis d'Inspruck, et sortant ensemble à la minuit hors de leur logis. L'empereur ayant un baston à la main, et le roy des Romains estant un peu devant l'empereur, se retourna en arrière pour voir quand il viendroit, lequel il vit venir en si pauvre estat, qu'il commença à plorer bien fort, et s'en sont enfuis sans ordre, n'ayant ni armées, ni gardes. »

N'est-ce pas là le meilleur commentaire du mot si connu : *La fortune n'aime pas les vieillards ?* C'est le premier pas de la retraite à Saint-Juste.

Sous le règne de François II s'ouvre une période particulièrement riche en documents relatifs à l'histoire du protestantisme français dans ses rapports avec Elisabeth, protectrice des réformés sur le continent. Le colloque de Poissy n'est que la préface des guerres civiles. L'état de la France est peint en traits expressifs dans quelques lettres de cette époque : c'est d'abord une épître de Morvillers, évêque d'Orléans, à son neveu l'évêque de Rennes, qui renferme de curieuses confidences : « Je vous ay escrit au commencement de ce mois ce qui se présentoit, et nous semble depuis un an toujours même argument : esmotions, troubles et séditions de ce royaulme, et selon que le peuple est excité par malins esprits, ce feu s'allume, puis il s'apaise, et après se rallume, maintenant en ung lieu, après en ung autre, et où il y a plus de corruption et de licence, voit-on aussi les efforts plus tragiques. En plusieurs villes le peuple a usurpé l'office du magistrat, car il s'est fait juge de ceux qui introduisoient nouvelle forme de religion et en a tué et massacré avec grand scandale. En d'autres lieux la nouvelle secte est plus puissante et en plus grand nombre ; elle veut commander et au magistrat et au reste du peuple. » (Lettre du 21 mars 1561.)

Voilà la version catholique. C'est une plume protestante, celle d'Emmanuel Tremellius, qui a tracé les lignes suivantes :

« A Toulouse l'on commence à brusler et à martyriser en diverses sortes tous les membres de Jésus-Christ. A Angers, les prestres, les moines et gouverneur du chasteau ayant conspiré ensemble, ont faict un amas d'armes et aussy d'hommes de guerre. Ils ont des maisons où on leur enseigne à manier les armes contre les fidèles, qu'ils

appellent *huguenots*. Le roy de Navarre est prévenu et a promis d'y remédier. »

Dans une situation aussi prodigieusement tendue, le massacre de Vassy ne sera que la goutte de sang qui fait déborder le vase.

Avant la lutte à main armée, la guerre de plume sous toutes les formes. Ici vient se placer un curieux incident, la réimpression du fameux livre de Henri VIII contre Luther, *l'Assertion des sept sacrements*, avec une préface injurieuse du chanoine de Lyon Gabriel de Saconnay, contre la mémoire d'Anne de Boleyn comparée à Jézabel. Un exemplaire arrive aux mains de Calvin, qui le transmet à la reine Elisabeth. Grand émoi de celle-ci, qui demande réparation. Embarras de la régente Catherine de Médicis, qui n'ose poursuivre ouvertement l'auteur, et se borne à interdire la vente du livre. Etait-il séant de demander davantage? Trockmorton semble en douter, dans une réponse à Des Gallars, organe des théologiens genevois, où il dit assez finement : « Il se trouve aucunes fois quelques fautes lesquelles se remédient et se réparent plus pertinemment par silence que par procès. Comme vous ne l'ignorez pas, plusieurs sages faiseurs de lois ont esté de cet advis, et je répute cette affaire de telle nature. »

La guerre civile va commencer (avril 1562), et les négociations prennent un cours plus actif. Tandis que le triumvirat catholique cherche un appui dans Philippe II, les chefs du parti protestant font alliance avec Elisabeth, et lui promettent le Havre, comme gage de la restitution de Calais, stipulée par le traité de Cateau-Cambrésis; cession fatale, réalisée quelques mois après, et qui dut coûter au patriotisme d'un Coligny. On sent comme un remords du parti dans une lettre du vidame de Chartres, l'agent le plus actif des négociations qui s'imposaient comme une douloureuse nécessité aux cœurs les plus fidèles : « Je vous prie, écrit-il à Cecil, remonstrer à Sa Majesté qu'elle ne se doit contenter d'avoir eu ce qu'elle eust sceu le plus desirer en France pour sa satisfaction et de son peuple, mais qu'elle en doit user et employer les forces que Dieu lui a données pour l'establissement de l'Evangile en France, car c'est la certaine voie de la ruine du siége de l'Antechrist. Si elle ne le fait, Dieu s'offensera de sa trépidité et lui soustraira des graces qu'il lui a faictes et d'autres qu'il luy a préparées. Monsieur, je vous escris de rechef que Dieu m'a donné scavoir chose qui peut augmenter gran-

dement les forces et la volonté d'un prince pour entreprendre la protection de son Evangile, si vous disposez la volonté de la royne à faire ce qui est de sa vocation royale, tellement que je n'aye occasion d'estre tenté de désespoir de voir *jacturam honoris et bonorum esse sine fructu.* J'espère, avec l'aide de Dieu, faire chose si grande pour son service qu'elle ne se peut estimer. Aussi, si vous ne me donnez quelque bonne consolation, *ego deficio sub onere,* et je suis assailli de diverses tentations. Monsieur, je vous prie avoir pitié de moy et prier Dieu pour moy. Je me recommande humblement à vostre bonne grâce et prières. — Vostre très humble et affligé et triste *usque ad mortem.* »

C'est dans le rapport substantiel et précis de M. de la Ferrière qu'il faut suivre les phases des négociations engagées alors, et lire les nombreuses lettres échangées entre la reine d'Angleterre et les chefs du parti protestant, Condé, Coligny, Briquemault, dans la période marquée par le siége de Rouen, la bataille de Dreux, et terminée par la paix d'Amboise (19 mars 1563). Cette paix est jugée avec une rare perspicacité par l'agent anglais Smith, dans une lettre à D'Andelot : « Quelle nécessité, Monseigneur, vous a fait condescendre à des choses si dangereuses?... » Les restrictions apportées à l'Edit de janvier, pour annuler le culte réformé dans un grand nombre de localités où il était établi, devaient être appréciées sévèrement par Calvin, qui, dans le premier moment d'humeur, traita Condé de *misérable,* et par Coligny, qui lui reprocha, non sans raison, « d'avoir fait la part à Dieu. » Mais cette précipitation de Condé ne peut-elle s'expliquer honorablement par la lassitude des guerres civiles qui avaient déjà déchaîné tant de maux sur le pays? Le mécontentement d'Elisabeth avait une autre source. Rien de moins platonique que son zèle pour la cause des huguenots : elle devait prévoir que le jour où les partis seraient d'accord, toutes leurs forces se tourneraient contre elle. Un des articles secrets du traité d'Amboise était l'expulsion des étrangers du sol français. La noblesse protestante rivalisa de zèle avec la noblesse catholique pour atteindre ce but; on se rappelle le mot d'un gentilhomme huguenot : *Nous serons assez fous pour prendre le Havre.* Heureuse folie, qui ne fut après tout que la revanche du patriotisme !

J. B.

## UNE ÉNIGME DE L'HISTOIRE

### JEANNE LA FOLLE

Sous ce titre, la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin contient un remarquable travail sur les véritables causes de la captivité de Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, et mère de Charles-Quint (1). L'auteur de cet article (M. Hillebrand) démontre, pièces en mains, que lorsque cette princesse fut violemment dépouillée de ses droits à la couronne, emprisonnée et même soumise à la torture, sa seule folie était de témoigner de la répugnance pour l'inquisition et de se montrer animée d'un esprit de libéralisme et de tolérance qui contrariait les passions catholiques et l'immense ambition de sa mère et de son fils. Ainsi les tyrans de l'Espagne, ceux qui la firent trembler sous le joug de l'inquisition et qui, sous le prétexte d'une fausse grandeur, la condamnèrent à l'immobilité intellectuelle et à une décadence séculaire, ces souverains fanatiques commencèrent par appliquer à une fille, à une mère, leur odieux système de compression, et c'est par le sacrifice des plus saintes affections de la famille qu'ils préludèrent à ce qu'ils appelaient l'extirpation de l'hérésie.

On peut voir aujourd'hui comment ils ont réussi dans cette entreprise insensée. La liberté religieuse est inscrite dans la constitution que vient de se donner l'Espagne, et à peine a-t-elle été proclamée que déjà ce noble pays se montre mieux disposé que beaucoup d'autres à accueillir la libre religion de l'Evangile. Quelle leçon pour les hommes à courte vue qui s'imaginent que, pour détruire une croyance, il suffit d'étouffer les voix qui la proclament! C'est que la pensée n'a rien à voir avec la force brutale. Immortelle et libre de sa nature, elle échappe et survit aux persécuteurs, et la vérité qu'ils ont méconnue reprend tôt ou tard ses droits sur les consciences.

Charles Waddington.

(*Vrai Protestant* du 26 juin 1869.)

(1) Ces causes sont pour la première fois révélées dans un recueil intitulé : *Calendar of Letters and State-Papers relating to the negociations betwen England and Spain preserved in the archives at Simancas and elsewhere*, edited by G. A. Bergenroth. London, 1868. Supplément aux tomes I et 2. — L'auteur de ce précieux recueil, qui jette un jour nouveau sur l'histoire de l'Espagne, vient de mourir.

# SÉANCES DU COMITÉ

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

### SÉANCE DU 14 JANVIER 1869.

Présidence de M. *Schickler.* — Lecture et adoption du procès-verbal après une observation de M. Coquerel, relative à la table de la *France protestante,* commencée par M. Haag. Le tome V a été remis à une dame lettrée, qui continuera le travail en se conformant aux instructions de M. *Bordier.*

*Bulletin.* Dans un récent voyage à Nîmes, le Secrétaire a recueilli quelques abonnements nouveaux et reçu de précieux témoignages de sympathie pour notre œuvre historique. L'idée d'une collecte à domicile, analogue à celle de Paris, lui a même été suggérée par plusieurs personnes. C'est une question à suivre à Nîmes et à poser dans quelques centres principaux où notre Société doit trouver un concours plus efficace.

*Archives de Berlin.* — M. Schickler a reçu quelques documents promis, notamment des listes de galériens contenant des noms nouveaux. Les papiers Dieterici ont été mis à sa disposition. Il y a un commencement d'histoire du *Refuge,* et l'on peut suivre les réfugiés de ville en ville. Des vérifications sont nécessaires.

*Bibliothèque.* Dons reçus : de M. Léon Pilatte, le premier numéro de l'*Eglise libre ;* de M. Braun, un abonnement gratuit au *Recueil des actes du Directoire d'Augsbourg ;* de M. le pasteur Vallette, *Souvenirs d'un aumônier ;* de M. Delaborde, un précieux exemplaire de la dernière édition des *Thèses de Saumur.* Le moment est venu de fixer la date de l'ouverture, qui pourrait être annoncée pour le premier mercredi de février. Le Secrétaire demande s'il ne conviendrait pas de donner une certaine solennité à cette séance, en y invitant par lettres ou avis insérés dans les journaux, les personnes susceptibles de s'intéresser particulièrement à une telle œuvre. M. *Coquerel* craint une séance qui aurait trop d'apparat et ne justifierait peut-être pas l'attente qu'elle aurait excitée. M. *Schickler* voit avec M. *Block* un inconvénient à de trop nombreuses invitations. Il propose une courte lettre d'avis adressée à MM. les pasteurs de Paris et à quelques personnes choisies.

*Correspondance.* Le Secrétaire donne lecture de quelques fragments de lettres de MM. Raymond, Saigey, David Bacot, accompagnant l'en-

voi d'articles et de documents. M. Bacot a transmis quelques extraits des registres du consistoire de Sedan qui pourront être insérés dans le *Bulletin.*

*Supplément de la France protestante.* Après un examen approfondi des papiers Haag, M. *Bordier* a procédé à un classement général. Il a disposé quatre groupes auxquels se rattachent des propositions particulières, et mis à part une liasse de notes précieuses à consulter. Quelques articles-spécimens de l'ouvrage, écrits de la main de l'auteur, seront conservés. Nécessité d'une circulaire pour provoquer l'envoi de communications relatives au supplément. M. Bordier veut bien se charger de ce travail.

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1869.

Présidence de M. *Schickler.* — Le Secrétaire annonce que le registre des procès-verbaux, transcrits avec soin, sera prochainement déposé à la Bibliothèque. On y trouvera l'histoire des travaux de la Société depuis sa réorganisation.

*Bulletin.* A l'occasion d'un récent article de M. Coquerel, fort goûté du public, on a dû insérer une réponse en trente pages de M. Louis Audiat. A ces conditions, la critique devient impossible. Ne pourrait-on faire de la critique impersonnelle, juger les livres sans s'occuper des auteurs? On aurait ainsi le droit de refuser d'interminables réponses.

M. *Bordier* partage le sentiment du Secrétaire et trouve excessive l'hospitalité qu'on accorde à des auteurs qui se croient lésés parce qu'on relève d'injustes attaques. M. *Schickler* voit dans les réponses un élément d'intérêt et de vie pour le *Bulletin.* Il faut abréger et non supprimer. MM. *Douen* et *Martin* expriment le vœu qu'on s'abstienne de toute personnalité, tout en se montrant au besoin fort sévère pour certains livres. C'est au Comité de rédaction d'apprécier. Les articles de polémique doivent lui être préalablement soumis.

*Bibliothèque.* Grâce au zèle du Président, la Bibliothèque pourra être ouverte le vendredi 5 février, et les vendredis suivants de midi à quatre heures. Il est donné lecture d'un projet de règlement préparé par la Commission. Ce projet est discuté article par article, et adopté à l'unanimité avec de légères modification. Une copie en sera déposée dans nos archives et un exemplaire affiché dans le local de la Bibliothèque, à laquelle on donne le nom de *Bibliothèque du Protestantisme français,* pour attester que si elle est la propriété particulière de la Société qui l'a fondée, elle est aussi la propriété morale des protestants de France appelés à l'accroître par leurs dons généreux, et à en tirer profit pour leur histoire.

*Elections.* M. le Président rappelle qu'à la suite des initiatives prises par le Comité, les travaux de ses membres ont augmenté considérablement. Il devient donc urgent de pourvoir aux places laissées vacantes dans son sein par M. Eug. Haag et de M. le pasteur Martin Rollin. Il y a d'abord à nommer un vice-président, — et il ne semble pas possible de proposer un meilleur choix que celui de notre collègue, M. le comte Jules Delaborde, absent à la séance, et dont le nom est accueilli avec une vive sympathie. D'autres noms sont ensuite prononcés, et on décide de revenir sur ce sujet dans une prochaine séance.

*Supplément de la France protestante.* M. *Bordier* donne lecture d'un projet de circulaire destiné à provoquer d'utiles communications à ce sujet. Sur une observation de M. *Douen*, il est spécifié que 1789 demeure la limite fixée pour le supplément, selon la règle posée par M. Haag. On ne peut y déroger que pour des familles représentées par des ancêtres antérieurs à cette date.

## SÉANCE DU 11 MARS 1869.

*Assemblée annuelle de la Société.* Cette réunion aura lieu cette année, le mardi 13 avril, à l'heure ordinaire. Deux lectures sont annoncées : l'une du Président, sur les travaux de la Société pendant l'exercice qui va finir; l'autre du Secrétaire, sur le *Marquis de Vico*, épisode de la Réforme en Italie. On croit pouvoir compter sur quelques communications orales qui donneront un plus vif intérêt à la séance.

*Bibliothèque.* Conformément à la décision du Comité, la Bibliothèque a été ouverte le 5 février dernier et les vendredis suivants. Elle a déjà reçu quelques visites et quelques travailleurs sérieux, dont le nombre ne pourra que s'accroître à mesure que cette institution sera mieux connue. De nouveaux dons sont à signaler. Il en est un particulièrement précieux : celui de 574 rapports et brochures d'œuvres de charité protestante, offerts par M. le baron de Triqueti, notre collègue, auquel le Président exprimera les remercîments du Comité.

Une circulaire destinée à faire connaitre la Bibliothèque et à établir d'utiles relations avec les établissements analogues, en France et à l'étranger, sera préparée pour la prochaine séance.

*Correspondance des Réformateurs.* Sur la proposition de M. *Bordier*, un subside de 100 francs est voté pour cette importante publication, faite par M. Herminjard, avec l'appui d'un comité genevois.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

# BULLETIN
## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I, II et III de la 2e série du *Bulletin*, formant trois beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

**AVIS.** — Les quittances ont été remises le 30 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

## ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | |
|---|---|
| 1re année | 10 francs le volume. |
| 2e — | |
| 3e — | |
| 4e — | |
| 5e — | |
| 6e — | |
| 7e — | |
| 8e — | |
| 9e année | 20 francs le volume. |
| 10e — | |
| 11e année | 10 francs le volume. |
| 12e — | |
| 13e — | |
| 14e — | |
| 15e — | |
| 16e — | |
| 17e — | |

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année . 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1868) : 180 francs.

## AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1869.


The HF Group
Indiana Plant
084912 E 6 00
2/16/2007